



HAL
open science

Memento post mortem : le besoin d'un deuxième crématorium à Nantes

Arthur Barbara

► **To cite this version:**

Arthur Barbara. Memento post mortem : le besoin d'un deuxième crématorium à Nantes. Architecture, aménagement de l'espace. 2015. dumas-01374119

HAL Id: dumas-01374119

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01374119>

Submitted on 29 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

mémoire de master : mémoires des villes, récits de ville
encadré par Amélie Nicolas



memento post mortem

le besoin d'un deuxième crématorium à Nantes

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Arthur Barbara

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Je tiens à remercier Amélie Nicolas, pour son intérêt, son écoute et ses conseils. Je remercie également l'association crématisse de Nantes, et l'association « non au pôle funéraire près du bourg de Saint-Jean-de-Boiseau », les habitants ainsi que monsieur le maire de Saint-Jean-de-Boiseau pour leur accueil et et leur gentillesse.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

REMORDS POSTHUME

Lorsque tu dormiras, ma belle ténébreuse,
Au fond d'un monument construit en marbre noir,
Et lorsque tu n'auras pour alcôve et manoir
Qu'un caveau pluvieux et qu'une fosse creuse ;

Quand la pierre, opprimant ta poitrine peureuse
Et tes flancs qu'assouplit un charmant nonchaloir,
Empêchera ton cœur de battre et de vouloir,
Et tes pieds de courir leur course aventureuse,

Le tombeau, confident de mon rêve infini
(Car le tombeau toujours comprendra le poète),
Durant ces grandes nuits d'où le somme est banni,

Te dira : « Que vous sert, courtisane imparfaite,
De n'avoir pas connu ce que pleurent les morts ? »
- Et le ver rongera ta peau comme un remords.

Charles Baudelaire

AVANT-PROPOS

Il est difficile de savoir si un jour dans le passé un peuple eut la réelle liberté de choisir son avenir post mortem. Pour la France, l'inhumation est le choix imposé par la société depuis le Moyen-Âge. Or depuis quelques années, notre société, plus ouverte et en proie à la liberté, nous permet de choisir. Mais est-ce une réelle liberté, ou plutôt un poids que la société nous aurait légué ?

Dans le « *Le choix de la crémation* », Pierre Faure nous révèle que 31% des personnes ayant choisit la crémation font ce choix afin de ne pas peser sur l'entourage.

« Si l'on demande à un homme de 40 ans ce qu'il souhaite pour ses propres obsèques, il répondra la plupart du temps qu'il ne veut « pas de tralala », « ni fleurs ni couronne », « qu'on le mette entre quatre planches en sapin, qu'on le brûle et que l'on disperse ses cendres... ». Plus de pompe funèbre, plus de cérémonie religieuse, plus de sépulture ! »¹

1 Michaud Nérard François, « Une Révolution Rituelle, accompagner la crémation », Les édition de l'Atelier, 2012, p.10.

Devant le faible taux de fréquentation actuel des cimetières et leur état d'appropriation, nous pouvons observer depuis quelques années un déclin du devoir d'Antigone (le devoir de s'occuper des morts). Celui-ci n'aurait donc plus sa place dans nos modes de vie contemporains empreints à la mobilité, et serait plus vécu comme une contrainte qu'un devoir de mémoire vis à vis du défunt. L'enracinement que représente la tombe au cimetière semble ne plus s'accorder avec le nomadisme actuel et l'éclatement des familles. Selon Maurice Halbwachs, les souvenirs n'existent que parce qu'ils sont encadrés socialement. Cependant, le matérialisme affectif et commun dont les sépultures pouvaient être l'objet tend à muter vers une relation intime et individuelle au défunt, à travers des souvenirs personnels (montre, vêtements, photographies...).

La crémation apparaîtrait donc pour certains comme le choix permettant l'optimisation de sa « persistance sociale » et symbolique dans l'esprit des vivants. Le souci de l'existence post-mortem, apparu avec le choix entre crémation et inhumation, amène à des réflexions pragmatiques comme l'entretien des tombes, l'exhumation, la gestion des caveaux ... Et provoque un sentiment de pesanteur sur les générations vivantes.

« La crémation est l'archétype des obsèques pour soi... or, les obsèques pour soi, c'est un non sens, car les rites sont fait pour les vivants »

Dans ce contexte, la citation de Michel Serres trouve alors une étrange résonance et montre alors la complexité sociologique et anthropologique de ce nouveau phénomène...

INTRODUCTION.....p.5

I/ UN EDIFICE AU STATUT EQUIVOQUE.....p.11

1- La génèse des crématoriums.....p.12

1.a – Les origines de la crémation.....p.12

1.b – Les chiffres de la crémation.....p.18

En Europe.....p.18

En France et à Nantes.....p.20

2- Entre enjeux pragmatiques et anthropologiques...p.24

2.a –La surcharge et le manque de structures.....p.24

2.b - L'évolution de notre rapport au deuil, à la mort.p.28

2.c – La gestion des corps morts.....p.30

2.d – La légitimité environnementale.....p.36

II/ LA CONTROVERSE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU.....p.41

1- Travail de terrain.....p.44

1.a – Saint-Jean-de-Boiseau.....p.44

1.b – Terrain choisi.....p.48

2- L'affaire «crématorium».....p.52

2.a –Chronologie.....p.52

2.b – Les acteurs.....p.68

3- L'opposition au crématorium.....p.72

3.a – Une tranquillité bouleversée.....p.72

L'arrivée de personnes en grand nombre...p.72

Le chamboulement du bourg.....p.74

La sécurité des enfants.....p.75

3.b - *Not in my backyard*.....p.76

Le malaise.....p.76

La pollution.....p.78

La protection d'un espace boisé protégé...p.79

Des nymphes?.....p.81

4- Des stratégies de communication controversées.....p.84

4.a – La découverte du projet.....p.84

4.b – Le point de vue du Maire.....p.87

4.c – Les projets de crématorium doivent-ils bénéficier d'un soin particulier ?.....p.91

5 - Une évolution des politiques pour une meilleure acceptation ?.....p.92

5.a – Une gestion régionale ?.....p.92

5.b – Quel contexte pour nos crématorium ?.....p.96

CONCLUSION.....p.99

BIBLIOGRAPHIE.....p.103

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRODUCTION

« il faut voir dans la déformation apportée à l'événement mémorisé un effort d'ajustement du passé aux représentations du temps présent »¹

« La crémation connaît une expansion spectaculaire en France. D'un taux de 1% en 1980, elle est passée à 30% en 2010 et dépasse 70% dans certains pays d'Europe. Si l'on interroge les Français sur ce qu'ils veulent pour leurs obsèques, la majorité souhaite une crémation »²

1 Joël Candau, «Anthropologie de la mémoire», Paris, Armand Colin, Collection Coursus Sociologie, 2005, p.111

2 Une révolution rituelle : accompagner la crémation, François Michaud-Nérard, 2012 ⁵

C'est en lisant un article par hasard que le sujet des crématoriums m'a interpellé. Cet article faisait état de la vive opposition des habitants de Saint-Jean-de-Boiseau quant à la construction d'un deuxième crématorium pour la métropole nantaise. Une telle réaction sociale face à l'installation d'un nouveau bâtiment, mêlée à la force des chiffres de la crémation a suffi à éveiller mon intérêt pour ce sujet.

Crématorium. Ce terme n'est pas sans évoquer maintes images dans nos esprits. Des horreurs de la seconde guerre mondiale, à la disparition d'un proche, le crématorium occupe une place toute particulière au sein de notre capital symbolique collectif et maintenant personnel.

«En 1980, il existait 9 crématoriums en France, fin 2012 il en existe 147.»¹

1 in Une révolution rituelle : accompagner la crémation, François Michaud-Nérard, 2012

Les pratiques sociales et anthropologiques autour de la mort demeurent parmi les plus primitives de nos civilisations. En effet, les premières traces d'inhumation volontaire, découvertes au Proche Orient, ont été datées de plus de 100 000 ans. Pourtant, nous vivons actuellement une réelle révolution des rituels mortuaires.

Cette révolution est marquée par l'apparition de la crémation qui s'impose très récemment dans l'histoire des traditions funéraires européennes. Depuis plus de vingt siècles, l'inhumation demeurait le mode de sépulture universel, quasi-indiscutable car imposé par la religion. Mais depuis quelques décennies seulement, nous vivons en Europe un rapide bouleversement anthropologique. En effet, la pratique de la crémation s'est très vite installée dans nos sociétés occidentales, et en France également. D'un taux de 1% en 1980, elle est de 30% actuellement et tendrait vers les 50% d'ici 2030.

Cette forte hausse pose plusieurs questions : Pourquoi préférons nous de plus en plus la crémation ? Qui construira les futurs crématoriums ? Où seront-ils ? Comment gère-t-on ce type de sépulture ?

A Nantes, il existe déjà un crématorium, situé près de la porte de Rennes, dans le nord de la ville. Excentré, il passe presque inaperçu, mais il est pourtant un des centres d'attentions de Nantes Métropole ces dernières années. Construit en 1989, il n'a cessé d'être agrandi, en 1995 puis en 2009 pour répondre à l'augmentation de la demande. Mais cela ne suffit plus ; avec ses 2272 crémations de 2011, le crématorium de Nantes Nord a atteint ses limites, mettant en évidence le besoin d'un deuxième crématorium pour l'agglomération nantaise.

Jusqu'à très récemment, nos grands-parents n'avaient jamais visité de tels bâtiments. Pourtant notre génération est a priori destinée à s'y rendre plusieurs fois, si l'on se fie aux sondages et chiffres sur le sujet de la crémation.

L'enterrement, contrairement à la crémation, fait parti de l'habitus français. Nous en avons conscience, nous y sommes sensibilisés par les médias, par l'art, ou par la vie ; il est présent dans l'imaginaire collectif. Avant même la première fois où nous nous rendons à un enterrement, nous savons déjà plus ou moins à quoi nous attendre. Il n'en est pas de même pour la crémation.

De par son actualité et son universalité, la crémation est un sujet qui interroge beaucoup les Français (les articles de journaux réguliers sur le sujet en sont de francs témoins). Relativement méconnu et nouveau dans les conversations, il en résulte un foisonnement de points de vue, de domaines de questionnements (psychologique, philosophie, anthropologique, scientifique, architectural, politique...). L'émancipation sociologique que connaît en ce moment la crémation en France suscite aussi le débat à tous niveaux : de la conversation de comptoirs aux débats philosophiques et politiques les plus complexes.

Ce mémoire propose de s'intéresser de plus près à la question des crématoriums et plus particulièrement à leur arrivée dans notre environnement quotidien. Comment percevons-nous ce nouvel édifice qui vient prendre place dans le tissu urbain ? Quelle place accordons nous à ce lieu, sur le plan sociologique (lié à la mémoire des défunts) et sur le plan urbanistique (politiques territoriales). Quels sont les enjeux de la construction de nouveaux crématoriums ? Où en est-on dans la gestion territoriale et symbolique de ces infrastructures nouvelles ?

Cette étude propose dans un premier temps de s'intéresser aux crématoriums et la crémation, afin de comprendre les changements s'opérant actuellement autour du sujet de la mort. Car l'augmentation d'une pratique, quelle qu'elle soit, n'est pas sans enjeux ni bouleversements.

Nous nous concentrerons ensuite sur un exemple local : la construction du deuxième crématorium de Nantes métropole, à Saint-Jean-de-Boiseau. L'étude sociologique, à travers le travail de terrain notamment, tentera de montrer la complexité qu'un projet d'implantation de crématorium peut susciter, ainsi que les débats qu'elle provoque. Loin d'être unanime, le sujet du crématorium réinterroge intrinsèquement les questions de politiques de la ville comme les questions anthropologiques autour des funérailles et des espaces à mourir.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS LIBRE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

I

UN EDIFICE
AU STATUT EQUIVOQUE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1 - La génèse des crématoriums

1.a - Les origines de la crémation

Le mot crémation vient du latin « *cremare* » qui signifie brûler. Ensuite le terme s'est transformé pour donner « *cramer* » (qui est d'ailleurs réapparu dans le langage familier), puis « *crémer* » au VII^{ème} siècle.

« La crémation est l'action de sublimer un corps en le soumettant à une forte chaleur. Plus simplement, il est le terme adéquat pour désigner l'action de brûler un corps humain. »¹

Les premières traces de crémation remontent au néolithique, vers 6.000 avant Jésus Christ. En Asie, où elle est encore largement pratiquée, elle apparut dès -4000. Selon les archéologues, les incinérations étaient pratiquées dans un but religieux : elles étaient profitables aux vivants car elle les préservait des âmes des morts.

« Les traces les plus anciennes de la crémation en Europe datent du III^e millénaire avant notre ère. La plus ancienne urne cinéraire connue à ce jour a été découverte en Alsace (vers 2000 ans avant J.C.) ; elle provient d'un tumulus de la forêt de Haguenau. »²

Certains peuples croyaient à la vie de l'âme en dehors de son corps et choisissaient la crémation afin de libérer plus vite l'âme de son enveloppe corporelle. Ainsi, Stonehenge fit office de crématorium pour les celtes durant deux siècles, il y a 4 300 ans. Présente également dans les rites étrusques, elle ne se répandit en Gaule qu'à partir de 100 avant J.C. sous des peuples voisins, notamment les Germains et les Romains. Pendant plusieurs siècles, crémations et inhumations

1 Guillaume Bailly pour www.funeraire-info.fr

2 Cousin Jacques, « La crémation la mort », Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p.



urne funéraire étrusque



urne funéraire romaine

sont pratiquées à quasi-égalité en Gaule, en Belgique ou en Angleterre selon les rites de chaque peuple et ceci même après l'occupation romaine. C'est néanmoins dans la Rome Antique que disparaît d'abord la crémation, avec la généralisation de la pratique de l'inhumation chez les empereurs romains au II^{ème} siècle.

En Europe, le déclin de la pratique crématisiste commença vers le IV^{ème} s., sous le règne de Constantin, premier empereur romain à se convertir au christianisme et à placer le divin au-dessus de lui-même. C'est pendant ce IV^{ème} s. que tous les empereurs de l'époque commenceront à prendre des mesures contre les hérétiques pour imposer le christianisme, dont l'interdiction de la crémation.

En 789, Charlemagne crée le Capitulaire De partibus Saxoniae, une législation d'exception qui prévoit la peine de mort pour de nombreuses infractions, en particulier pour toute manifestation de paganisme, comme la crémation. Cette pratique prend alors une valeur extrêmement symbolique. Mise en place au XI^{ème} siècle par Frédéric II de Lorraine pour se débarrasser des infidèles, la peine du feu est adoptée par l'église deux siècles plus tard. Ainsi durant tout le moyen-âge, le bûcher devient l'instrument de destruction du vice et entraîne le condamné vers la damnation éternelle. La première période de séparation de l'Église et de l'État (1795-1802) fait réapparaître la crémation dans le débat public. Pendant tout le XIX^{ème} siècle, les hommes réfléchissent à l'incinération. La croissance démographique et les connaissances en matière d'hygiène font qu'ils s'interrogent sur une élimination sûre et hygiénique des cadavres.

Le climat anticlérical et le développement des idées hygiénistes de l'époque donne un certain succès à la crémation, accompagnée de l'idée d'enterrement civil. Devant cet engouement, les recherches commencent et le premier dispositif de crémation est présenté lors de l'Exposition Universelle de Vienne en 1873. Et ce sera en Italie que le premier crématorium sera inauguré en 1876 à Milan. La réaction de l'Église catholique est vive et décrète en 1886, l'interdiction de donner son nom aux sociétés qui ont pour but de promouvoir l'usage d'incinérer les cadavres humains.



gravure du Moyen-Âge

du châtime**n**t du bûcher...
...à la légalisation de la crémation



crématorium du Père Lachaise

C'est à partir de ce moment que l'on peut parler de « crémation moderne ». En effet, c'est après la Commune de Paris que se développent la Médecine, de l'hygiéniste et de la liberté d'opinion.

La Loi sur la liberté des funérailles est votée malgré tout en France, en 1887.

La première incinération « légale » en France eu lieu en 1889, dans l'unique crématorium de France : celui du père Lachaise. Cette même année, le premier édifice du genre assura 49 crémations.

En 1963, l'Eglise Catholique lève l'interdiction pour ses fidèles, en préconisant néanmoins l'inhumation.

En 2006, 28% des français font ce choix et 139 crématoriums parsèment le territoire.

Aujourd'hui, c'est 167 établissements qui assurent la demande croissante, alors que 50% des français prévoient de se faire crématiser.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Crématorium de Rennes : livraison 2009

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1.b - Les chiffres de la crémation

En Europe

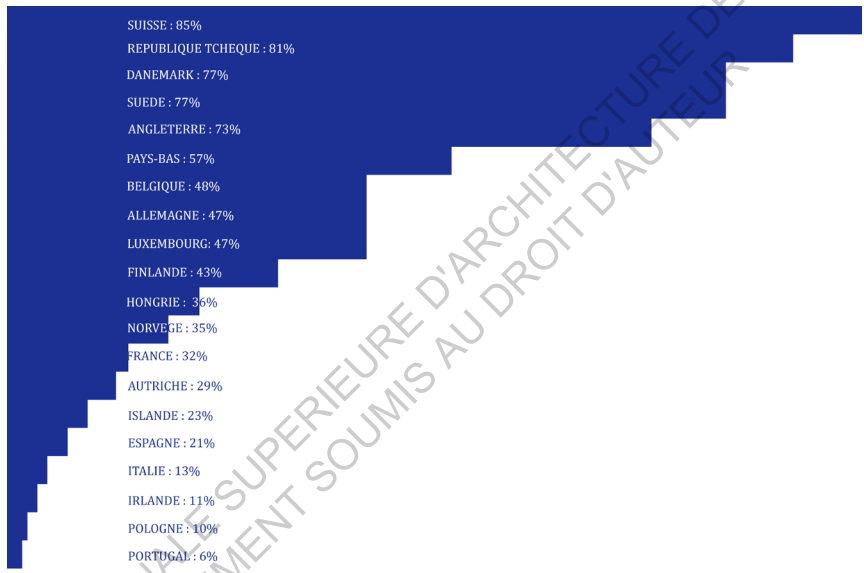
La récente augmentation de la pratique crématorienne en Europe, depuis les années 80 mérite qu'on s'y intéresse. Même si l'évocation du mot « crématorium » peut encore avoir des connotations historiques universelles, la crémation n'en n'est pas moins un fait socio-anthropologique actuel, complexe, et spécifique à chaque pays et culture du vieux continent. Au niveau international, on remarque une réelle différence entre les pays du nord et ceux du sud de l'Europe. Moins de 15% des italiens, espagnols et portugais pratiquent la crémation, alors que plus de 70% des suédois, des danois ou des anglais ont recours à ce choix.

Mais ces différences ne sont pas seulement d'ordre géographique, comme le montre la Pologne, qui ne pratique quasiment pas la crémation, alors que son voisin tchèque la pratique à plus de 80% ...

Le cas de la France est également éloquent, avec un taux deux fois moindre que son voisin belge. Cette différence marquée s'explique entre autres par la présence plus ou moins forte de la religion dans la société.

Arnaud Esquerré de l'EHESS (École des Hautes Etudes en Sciences Sociales) a élaboré un classement des différents pays d'Europe, selon leur taux de crémation :

- Plus de 70% de crémations : en tête la Suisse avec 82%, suivie de la République tchèque, le pays le plus déchristianisé du vieux continent, puis deux pays scandinaves, le Danemark et la Suède, enfin le Royaume-Uni.
- De 30% à 70% de crémations : les Pays-Bas, l'Allemagne, la Norvège, la Belgique, la Hongrie et depuis cette année, la France.
- De 15 à 30% : l'Autriche et la Finlande.
- Moins de 15% : l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et la Pologne



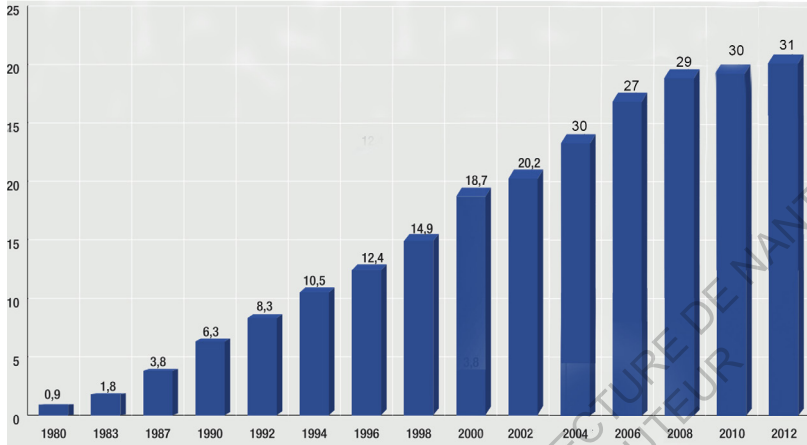
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

En France et à Nantes

Alors que pendant près d'un siècle, la France ne fut équipée que de quatre crématoriums, plus de cent cinquante sont sortis de terre en trente ans. Avec ses 167 crématoriums, l'hexagone compte désormais un crématorium pour 407 000 habitants. En 1980, nous étions 0,9% à faire le choix de la crémation, en 2010 nous étions 30%. Cette expansion de la pratique crématoriste à partir des années 80 s'explique notamment par l'opposition de l'église, qui était plus puissante à l'époque, mais aussi par le coût élevé de cette infrastructure technique, qui ne fut pas prioritaire depuis la Reconstruction. Car la seconde guerre mondiale a également joué son rôle, en renforçant le sentiment religieux des français et en véhiculant une image néfaste des fours crématoires, à travers le génocide juif.

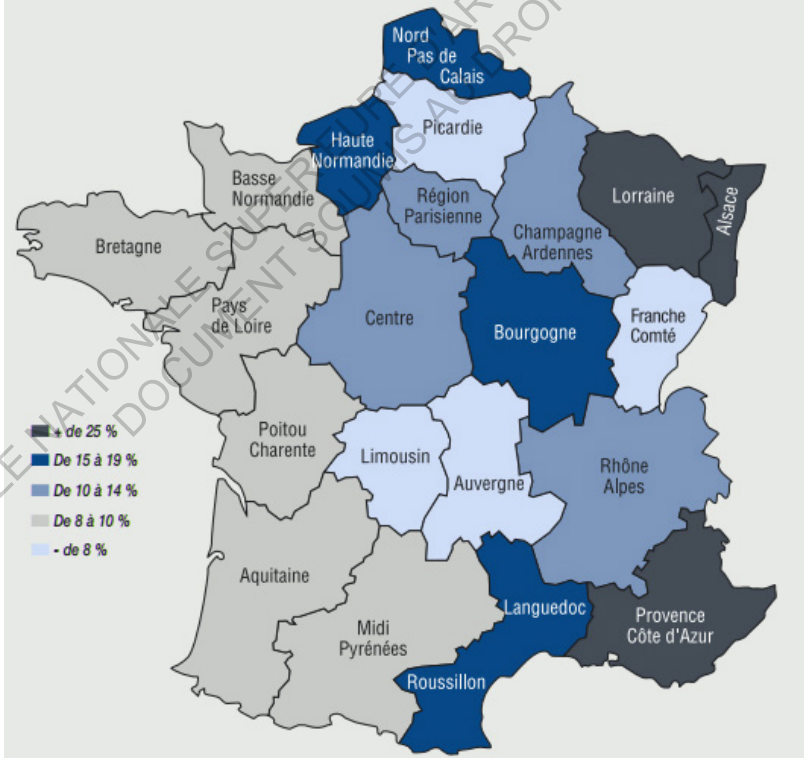
Il y a encore une trentaine d'années, la crémation était inconnue des français, aujourd'hui, elle représente 35% des obsèques. De plus, l'enquête Ipsos/Services Funéraires - Ville de Paris 2013 a révélé que 57% des personnes âgées de 60 ans et plus, privilégient la crémation pour eux-mêmes, ce qui prévoit la continuité de cette tendance à la hausse.

On note cependant de larges écarts dans cette pratique funéraire selon les régions : les corses ne font que très rarement recours à la crémation alors que les alsaciens la pratique à 32%. Sur la carte ci-contre, on remarque nettement le clivage est-ouest. Les régions limitrophes avec l'Allemagne, la Belgique et la Suisse, étant des pays très crématoristes, témoignent d'une plus forte pratique, alors qu'à l'ouest de la France, où le catholicisme est plus présent, les taux de crémations sont moindres.



Une pratique plus rare dans les régions les plus catholiques

Taux de crémation par décès et par région



« En 2010, le nombre de crémations à Nantes était de 2292 [...]. Elles proviennent essentiellement de Loire-Atlantique (93,5%), en majorité de Nantes (48,8%) puis des communes de l'agglomération nantaise (33,7%).

A l'horizon 2030, le taux de crémation représenterait environ 50% des obsèques de l'agglomération nantaise alors qu'il atteint d'ores et déjà les 30% »¹

Nantes semble également suivre la tendance nationale, avec une très forte augmentation de la fréquentation du crématorium de Nantes nord (2226 crémations ont eu lieu à Nantes en 2011). Mais ces chiffres sont à mettre en perspective avec ceux des communes plus rurales où l'inhumation est encore très présente. Car la crémation reste une pratique urbaine et représente pour la plupart des agglomérations 50% des obsèques.

La crémation est, comme nous l'avons vu, apparue très subitement dans l'histoire. Si elle est pratiquée à 99% au Japon depuis des millénaires, cela ne fait que quelques décennies qu'elle est réapparue sur le vieux continent, après avoir subi un fort déclin durant le Moyen-âge, il y a 1200 ans. Cette apparition soudaine apporte de nombreuses questions et adaptations de nos sociétés contemporaines.

Phénomène européen, elle se développe singulièrement dans les différentes régions, selon plusieurs critères sociologiques, religieux ou historiques. Car en effet l'apparition massive de ce choix dans l'avenir postmortem comporte de nombreux enjeux à prendre désormais en considération.

Pour la France et ses 167 crématoriums, la crémation se pose comme un réel enjeu, du fait du manque de structure significatif et de sa constante augmentation, alors qu'aujourd'hui un français sur deux souhaiterait se faire crématiser.

¹ Nantes Métropole, Délégation de service public relative aux crématoriums de l'agglomération nantaise, rapport de présentation, 2012.



crématorium de nantes

des années 80...
...à aujourd'hui



Projet du crématorium de Saint-Jean

2- Entre enjeux pragmatiques et anthropologiques

2.a -La surcharge et le manque de structures

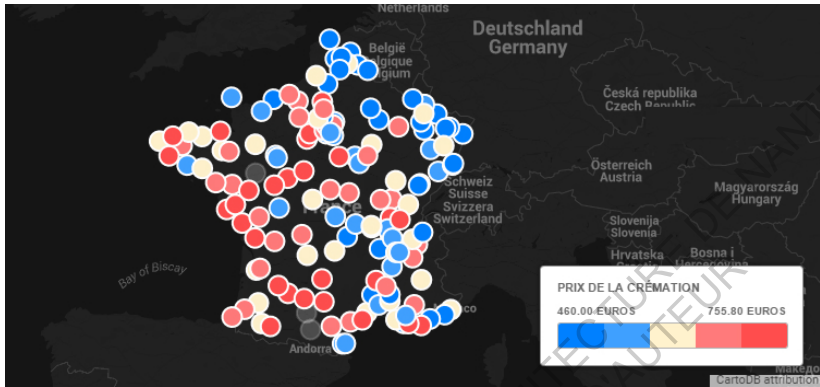
« Le cimetière de La Montagne est saturé donc ils enterrent leurs morts chez nous maintenant, faut un cimetière métropolitain. Et puis vous avez vu là ? Combien de temps il faut attendre ? Faut attendre quinze jours maintenant pour se faire cramer ! Moi j'ai un oncle qui est mort là ya pas longtemps, il a dû aller à La Roche /s Yon alors vous vous rendez compte ? L'aller retour on a fait, pour le cramer. »

Habitant de la Prunière

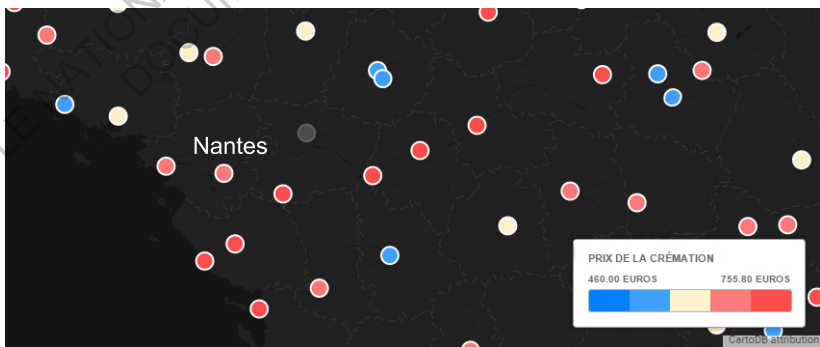
Dans le journal, nous pouvons lire régulièrement depuis ces dernières années de gros titres comme suit :

« Crémation : les délais d'attente sont de plus en plus longs »

Avec ses 170 000 crémations par an, la France souffre encore d'un manque de structures pour assumer la forte et récente demande des français en matière d'obsèques. Cela crée des problèmes liés à l'attente des proches, qui doivent littéralement « attendre leur tour » pour effectuer la cérémonie funéraire, ou parfois faire des kilomètres pour trouver une place. Les acteurs du marché de la crémation et de la politique de la ville doivent donc répondre rapidement à une demande forte, notamment en construisant des crématoriums. Ces nouveaux équipements posent alors des questions d'accessibilité, de domaine d'influence, de concurrence mais également de gestion, notamment celle des corps des défunts, dont on peut maintenant transporter la sépulture ...



carte des crématoriums de France



carte des crématoriums des Pays-de-la-Loire

« En Loire-Atlantique, le nombre de crématoriums est insuffisant et le délai légal de six jours est parfois dépassé. Le schéma régional¹ devrait réduire les délais d'incinération, beaucoup trop longs dans le département, pour une meilleure prise en charge des familles endeuillées. »²

Pour pallier ce manque, la France construit. En 2015, une dizaine d'établissements sont en cours de construction afin de réduire les délais d'attentes. Mais une des causes de la surcharge actuelle est la mise aux normes environnementales (voir 2.c –Une légitimité environnementale ?) qui contraint certains crématoriums à fermer tout ou partie de leur établissement, et créant ainsi des affluences.

Les problèmes liés à l'attente sont multiples, à commencer par le plus important : l'allongement de la période de deuil pour les proches. Mais la présence d'un corps pendant huit à dix jours au lieu de quatre ou cinq a également des conséquences sur le système de la mort, comme l'entretien de l'esthétisme du défunt, l'embouteillage dans les pompes funèbres, qui se trouvent alors à leur maximum de capacité d'accueil ou encore la rédaction et le traitement de dérogations demandées à la préfecture pour pouvoir conserver le corps un peu plus longtemps. Ces conséquences ajoutent de la complexité aux obsèques, qui la plupart du temps affecte les familles.

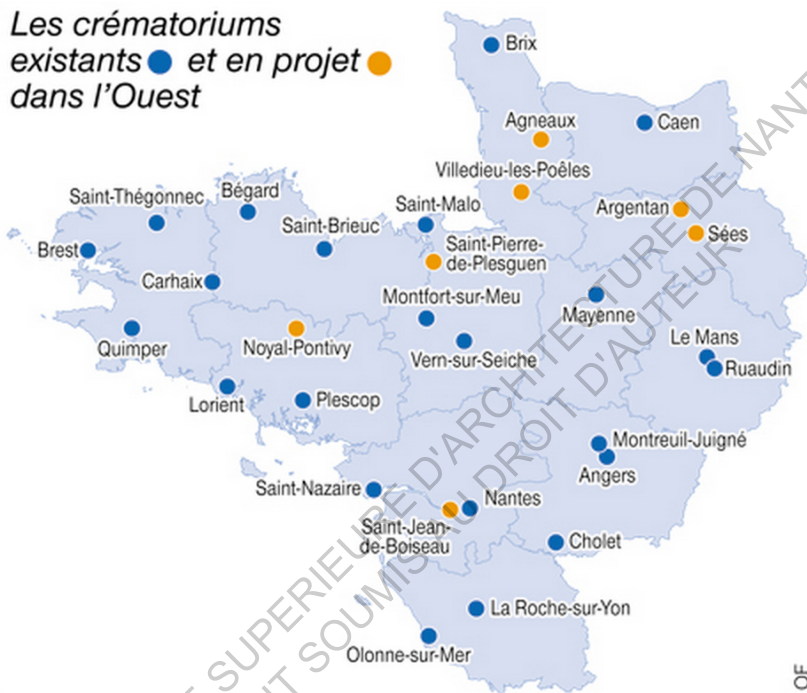
L'enjeu est donc bien réel tant le sujet est délicat ; touchant à l'un des principes fondamentaux de la vie de l'Homme, le dysfonctionnement actuel de la gestion des corps mort énerve, voire révolte les citoyens.

Car la question de la gestion de la mort est également posée à travers la crémation, qui remet en cause le cadre immuable du cimetière.

1 Voir II 5.

2 Presse Océan du 27 octobre 2014

*Les crématoriums
existants ● et en projet ●
dans l'Ouest*



OF

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2.b -L'évolution de notre rapport au deuil, à la mort

Le deuil

Au début du XX^{ème} siècle, les français passaient le tiers de leur vie en deuil. Le grand deuil par exemple, était une tradition imposée par la société et pouvait durer un an pour les veufs, et jusqu'à deux ans pour les veuves. Cette période de deuil était fortement marquée par des codes vestimentaires prônant la couleur noire. Le demi-deuil, lui, touchait plus de personnes, car il concernait les proches en général, et se traduisait par le port d'un bandeau autour du chapeau, ou du bras, d'une boutonnière noir ou d'une crêpe.

De nos jours, dans certains pays de l'Europe de l'est, en Bulgarie notamment, le deuil d'une famille est communiqué au travers de petites affichettes collées sur les portes d'entrées, d'entrée d'immeuble où habitait la personne, et dans les commerces voisins.

Aujourd'hui, en Europe, le noir est une couleur à la mode, et le deuil n'est plus visible en société. Alors que le «mourir» n'a jamais autant été mis en scène, la mort se fait de plus en plus discrète : très peu mise en scène dans les films, les morts ne reposent plus dans le foyer familial, on ne va plus au cimetière, on ne montre plus de signe de deuil... Autant de signes qui montre une évolution de notre rapport à la mort.

La mort

« Les rites sont dans le temps, ce que la demeure est dans l'espace »¹

Au XVIII^{ème} siècle, la mort était perçue comme un châtement divin auquel on ne pouvait échapper. Fatalité de la vie, punissant les péchés de l'homme, la mort était au centre des pensées, comme le montre les nombreuses vanités de cette époque.

Le siècle des Lumières et ses grands progrès en médecine et en thanatologie effaça peu à peu l'idée de la mort comme châtement divin, en lui donnant des causes scientifiques (maladie, accident, usure...). C'est également la période de naissance de l'hygiénisme, qui entraînera l'éloignement des cimetières du centre des villes.

Le XIX^{ème} siècle voit naître l'idée que la médecine peut dorénavant lutter contre la mort, ce qui la pousse dans ses recherches, jusqu'aux grandes trouvailles du XXI^{ème} siècle, comme le vaccin, le microbe, la péniciline ou encore la stérilisation. La prévention contre les choses « mauvaises pour la santé » se développe, l'idée de la bonne santé à préserver apparaît. La mort est à présent toujours explicable, on ne « part » plus, on meurt forcément de quelque chose, et de plus en plus souvent à l'hôpital. « Mourir » est désormais bien plus important socialement, que la « mort ».

Mais à l'heure actuelle en France, alors que notre santé et notre espérance de vie ne se sont jamais aussi bien portées, nous sommes au cœur d'un débat sur l'euthanasie. Toujours désireux de contrôler la mort un peu plus, nous mettons tout en œuvre pour la repousser, mais cherchons également maintenant à la provoquer. Cette rapide mutation de notre rapport à la mort ne saurait se dissocier de l'évolution de nos pratiques funéraires ; ainsi, mettre au regard ces deux évolutions sociologiques nous donne quelques clés pour appréhender cette augmentation significative de la crémation dans notre pays.

2.c -La gestion des corps morts

« C'est là le tragique chez nous, que nous quittions tout doucement le monde des vivants dans une simple boîte. »

Friedrich Hölderlin

Si la crémation est bien plus présente dans les mœurs françaises depuis une vingtaine d'années, il en va autrement pour les cendres qui en découlent. Avec le développement massif des crématoriums vient inévitablement la question cruciale des modes de sépulture. La tombe demeurait jusqu'alors l'idéal type, mais n'est à présent plus le modèle unique, ce qui pose la question du culte du tombeau, mais aussi, d'un point de vue plus pragmatique, de sa gestion.

Ainsi les pratiques autour de la crémation sont diverses, du fait de la liberté qu'offre et qu'a offert ce mode de sépulture. A l'issue de la cérémonie, les proches d'un défunt ont donc la possibilité d'inhumer l'urne dans le caveau familial, déposer l'urne dans un columbarium, disperser les cendres dans un lieu symbolique, poser l'urne sur un buffet familial, sur la cheminé (jusqu'à 2008), disperser des cendre dans le jardin du souvenir, abandonner l'urne funéraire ou même diviser les cendres dans plusieurs contenants.

Devant certaines dérives de la gestion des cendres, les politiques français ont voté une loi orientant les pratiques de la crémation (loi du 22 juin 2006), ayant pour but de contrôler la qualification des opérateurs funéraires, d'améliorer la formation professionnels et de simplifier les démarches des familles. Il y a donc bien des réflexions devant de nouvelles problématiques que je qualifierai d'anthropologiques, puisqu'elles touchent directement à la mort. Ceci abouti à la constitution d'un cadre juridique pour les cendres, en leur donnant un statut légal, alors que cela n'a jamais été fait pour le cadavre. Il y a donc ici une intervention du droit dans la construction d'une norme sociale qui peine à s'installer actuellement, d'après Gaëlle Clavandier (Maître de conférences en sociologie Université Lyon).



un columbarium

de nouvelles sépultures...
...pour de nouvelles pratiques



le jardin du souvenir

« Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence »¹

De nouveaux aménagements, pour de nouvelles pratiques : La loi prévoit également que les communes de plus de 10 000 habitants aient l'obligation se doter d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres :

« le site cinéraire (...) comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des caveaux d'urnes appelés cavurnes »².

Cet article n'est pas sans influence sur les nombreux cimetières de France concernés : installation de columbariums, de jardins du souvenir et cavurnes.

Il est bien mentionné que la gestion des crématorium est d'ordre public. Ce sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui sont seuls compétents pour créer et/ou gérer des crématoriums et les sites cinéraires et doivent recenser chaque équipement dans son « schéma régional des crématoriums »³. Néanmoins, deux modes de gestion sont possibles : la gestion directe (obligatoire cependant pour les sites cinéraires inclus dans le périmètre d'un cimetière ou qui ne sont pas contigus à un crématorium) ou déléguée (la plus répandue).

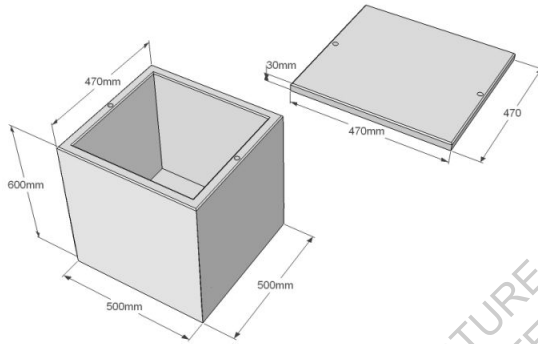
La durée de conservation des urnes dans les crématoriums (six mois) a également été définie par cette loi, qui prévoit la dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet en cas d'absence de démarche des proches.

Gaëlle Clavandier mentionne également la mise en place de recommandation par la loi du 22 juin 2006. Ces recommandations s'articulent autour de la gestion des funérailles et d'un recours

1 Article 9 de la proposition de loi n° 3186, du 22 juin 2006

2 Article 13 de la proposition de loi n° 3186, du 22 juin 2006

3 voir 6.b – Vers une carte des crématoriums de France ?



cavurne



cavurnes

aux valeurs afin de prodiguer un certain cadre à l'organisation des funérailles.

Le décret de mars 2007 et la loi du 19 décembre 2008 viennent compléter la loi précédente en modifiant les dispositions concernant les cendres des défunts après la crémation. Ainsi, les urnes ne peuvent plus être conservées par les familles au domicile. Le partage des cendres n'est plus permis. L'arrêté du 23 août 2010 vient quant à lui encadrer les procédures de funérailles par la rédaction d'un devis type qui devra être utilisé pour toute cérémonie de crémation.

Les influences mutuelles et réciproques qu'entretiennent la loi et la symbolique montre en quoi le sujet de la gestion des défunts, et plus largement de notre rapport à la mort est dans une période révolutionnaire.

La complexité de la loi reflète le caractère insaisissable d'une nouvelle donnée dans la gestion des corps morts : son déroulement hors du cimetière, dans le domaine privé. Totalement encadrés, les inhumations prévoient l'accompagnement des familles dans la constitution de la sépulture jusqu'à la dernière étape qui est celle de l'enterrement. Mais avec la crémation, les familles se voient confier une partie de la gestion du cadavre, à savoir la décision de la destination des cendres, constituant ou non un lieu de souvenir. Nous avons vu que cette responsabilité cruciale nécessite un cadre juridique afin de guider mais aussi de prévenir des dérives. Mais la décision du lieu de repos reste de toute évidence éminemment complexe pour les familles, que le défunt ait ou non précisé ses volontés posthume. Avec le développement de la crémation, le droit, la philosophie et la morale se voient confier de véritables enjeux anthropologiques avec de réelles questions dans le domaine de la mort, de la mémoire et du souvenir. Car malgré les dispositions juridiques, des questions sous-jacentes persistent encore, comme par exemple le devenir des urnes funéraires remises aux familles avant le passage de la loi ou l'envoi de cendres dans l'espace ...

Mais le crématorium soulève également des questions juridiques et sociales concernant des thématiques écologiques et sanitaires, empruntes de notre culture contemporaine dans laquelle il s'insère.



urne funéraire dans l'espace

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2.d- Une légitimité environnementale ?

« Les cadavres incinérés sont constitués de 75 % d'eau, 20 à 25 % de calcium et 0 à 5 % de divers (prothèses, bijoux, amalgames dentaires). La crémation humaine s'opère à 900° environ et les éléments sont vaporisés et/ou réduits en cendres. En fin de crémation, les imbrûlés (prothèses, bibles, bijoux) sont retirés. La plupart des métaux sont fondus (or) ou transformés en gaz (mercure). »¹

Selon un sondage de la fin des années 90, 27% des personnes ayant choisi la crémation l'auraient fait pour des raisons écologiques. Longtemps accusée de polluer les sols et nappes phréatiques, l'inhumation trouve avec l'arrivée de la crémation, une ombre derrière laquelle se cacher. Car si enterrer les cadavres est susceptible de polluer notre eau ou nos sols, il a récemment été avéré que les incinérer pollue notre air, avec des impacts sur notre santé. Ce que le sénat négligea en 2001 devient aujourd'hui l'objet d'une nouvelle loi pour 2018 : l'émanation de mercure dans l'air.

La sensibilité croissante aux causes environnementales a poussé la Suisse et la Suède, avant la France, à relever des problèmes liés à la combustion du mercure (entre autres) et prendre certaines dispositions concernant l'équipement technique des crématoriums.

« Il n'y a pas de réglementation européenne sur ce sujet, et les normes nationales sont assez disparates, tant dans les seuils d'émission retenus que dans la nature des polluants contrôlés (voir tableau ci-après). La sévérité des normes est a priori sans impact sur les pratiques puisqu'on observera que l'Espagne et l'Italie ont les taux les plus faibles, alors que les normes sont très lâches pour la première et très strictes pour la seconde. »²

1 www.senat.fr

2 www.senat.fr

Avec plus de cent cinquante crématoriums dans l'hexagone (sans compter les projets en construction), la remise aux normes des équipements représente un budget important, alors que la moyenne des travaux est estimée entre 400 000€ et 500 000€ par établissement. Cet investissement paraît conséquent mais s'explique : contrairement à ce qu'on pourrait penser, la majeure partie des particules nocives n'est pas extraite des fumées, mais des poussières s'incrétant dans les parois et les murs, perméables aux particules. Les opérations de remises aux normes ne se concentreront donc pas seulement sur les fours et les cheminées, mais sur l'ensemble des établissements.

Ce changement se pose comme un véritable enjeu pour les collectivités territoriales puisque actuellement moins de 20% des crématoriums respecteraient la norme, d'après l'Union des professionnels du funéraire public.

« Évidemment chargés en représentations, ils interpellent tout un chacun sur des aspects symboliques (...) Surtout, ils soulèvent des interrogations concrètes et réelles, comme la pollution relative aux fumées du crématorium[...] »³

« On est censé être sur les nouvelles normes de crémation 2018. Mais de toute façon ya rien sans pollution hein. A la réunion ya des gens qui disaient qu'autour du crématorium de Nantes il y a des odeurs. Certains ont rigolé, moi je pense qu'avant de rigoler, il faut y aller. Car c'est pas du tout sûr qu'il n'y ait pas d'odeur, il y a beau avoir des filtres et tout, c'est pas toujours agréable. On filtre pas tout hein. »

Habitant de La Prunière

Plus que technique, ce nouvel élan de conscience envers la pollution a également un impact sur le défunt et ses proches, ainsi que sur certaines traditions funéraires. Ainsi en France se développe le cercueil en carton, spécifique à la crémation. Vendu sous l'égide de l'écologie et de l'économie, ce mode de mise en bière bouleverse notre relation au matériau de prédilection : le

bois. Au Danemark, les cercueils sont normalisés (type de bois, additif, serrurerie...), alors qu'en Italie toute décoration est retirée (crucifix par exemple).

«Un crématorium est une usine équipée de fours crématoires qui causent des nuisances importantes :

- la combustion des cadavres produit toutes sortes de rejets qui, même retraités, ne disparaissent pas de l'environnement : du plomb, du mercure, des métaux lourds et bien d'autres choses nocives...»⁴

L'enjeu écologique est, comme nous avons pu le voir, de plus en plus présent dans le développement de la pratique crématisiste. 2018 marquera un tournant dans l'histoire des établissements crématisistes, alors qu'ils subissent des critiques liées à la pollution. Ce sujet renforce l'idée qu'intrinsèquement, les crématoriums ont un besoin de légitimer leur existence dans la société et ainsi aller vers une meilleure acceptation. Cet enjeu écologique est avant tout un enjeu pour l'image des crématoriums, envers qui la société a des attentes, car la diabolisation demeure. Le symbole entraîne donc ici la composition d'une loi visant à amoindrir un impact de pollution déjà loin derrière bien d'autres infrastructures.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II

LA CONTROVERSE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Savez-vous que dans quelques mois, votre environnement de vie dans le quartier de la Prunière et celui des Genêts, va être profondément bouleversé ?

Savez-vous qu'un four de crémation de corps va y être implanté ? Vous ne le savez probablement pas, parce que depuis plusieurs mois, le processus s'est déroulé de façon très discrète ...¹

1 - Travail de terrain

1.a - Saint-Jean-de-Boiseau

L'étude de terrain porte sur une ville stratégique pour l'avenir de la crémation dans la métropole nantaise : Saint-Jean-de-Boiseau. Dans le contexte actuel, le crématorium de Nantes nord ne peut plus assurer la forte demande de crémations. Devant l'accroissement des délais de crémation et des kilomètres parcourus jusqu'au premier crématorium disponible, la nécessité de construire un nouvel équipement s'est imposée dans le dialogue politique métropolitain. Ainsi, en 2012, dans son rapport de présentation des caractéristiques du service public délégué, la Délégation de service public déclarait :

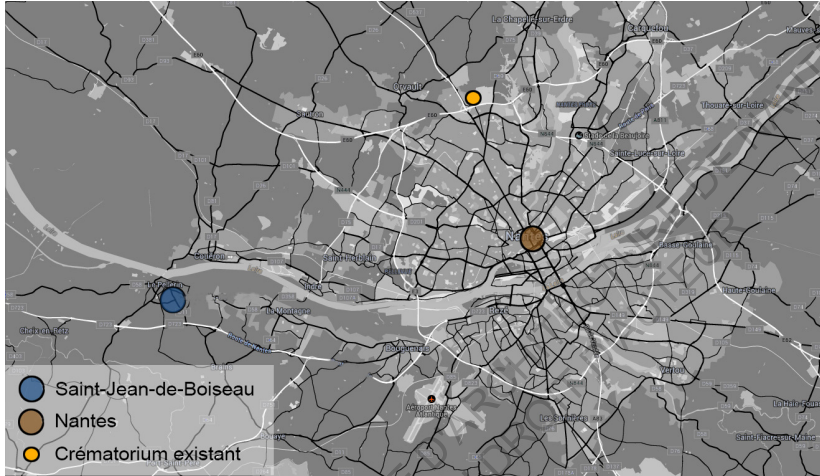
«Pour faire face aux besoins croissants de crémations, le conseil communautaire par délibération du 6 juillet 2012 a décidé la réalisation d'un nouveau crématorium à Saint Jean de Boiseau, en application de l'article L.5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre duquel Nantes Métropole est compétente, en lieu et place des communes membres, pour la « Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires . [...]»*

Le nouveau crématorium sera implanté au sud Loire afin d'équilibrer l'offre dans l'agglomération nantaise, en complément du crématorium existant au nord de Nantes, au cimetière Parc. L'étude de faisabilité, réalisée en 2011, a montré la viabilité économique d'un tel équipement avec un seuil de 700 crémations par an dès l'ouverture du crématorium.»¹

Commune de 5344 habitants, Saint-Jean-de-Boiseau est également une des vingt quatre communes de Nantes Métropole, dont le maire, monsieur Pascal Pras assure la vice-présidence à la délégation de l'urbanisme.

Saint-Jean-de-Boiseau se situe à sur la rive sud de la Loire, à 13 km à l'ouest de Nantes. Relativement proche du centre ville

1 <http://www.legifrance.gouv.fr/>



centre ville de Saint-Jean-de-Boiseau

et aisément accessible, en vingt minute grâce à la quatre voies (D723). En plus des Boiséens de souche, la commune accueille des Nantais venus chercher le calme, sans trop s'éloigner de la ville (30% de la population a moins de vingt ans). La petite ville bénéficie également d'un environnement naturel et paysager de qualité en bord de Loire, alimenté par un réseau de sentiers pédestres.

A l'échelle de la métropole, Saint-Jean-de-Boiseau figure parmi les petites villes de la métropole, loin derrière des communes comme Saint-Herblain ou Rezé.

L'arrivée d'un nouvel équipement public d'ordre métropolitain se pose donc comme un enjeu politique, urbain et économique pour la ville qui a vocation à « *renforcer l'attractivité et la centralité de la commune* »²

*« Afin de conforter l'intérêt intercommunal des nouveaux équipements funéraires, le crématorium sera créé à Saint-Jean-de-Boiseau dans l'enceinte du futur cimetière métropolitain. Ce site présente en effet les caractéristiques nécessaires pour accueillir un crématorium : localisation à proximité du centre bourg et d'un salon funéraire existant, accessibilité tant par les transports collectifs que par la route (proximité de l'échangeur du Landas de la RD 723), foncier de 7 hectares disponibles à terme, bonne intégration dans un environnement peu urbanisé avec la présence de zones boisées. »*³

La parcelle du projet correspond à l'emplacement numéro 44 du Plan Local d'Urbanisme révisé de Saint-Jean-de-Boiseau. Ce site fut choisi pour son accessibilité depuis la D723, à 9 kilomètres de la porte de Bouguenais (périphérique de Nantes). Situé à 500 mètres de l'échangeur du Landas, il est rapidement accessible depuis la quatre voies, sans besoin de pénétrer dans le bourg. De plus le site est très sauvage ; qualifié de « paysager » par Nantes Métropole, qui voit en cette qualité, la compatibilité avec le cimetière parc prévu aux abords du crématorium.

La parcelle reste proche du centre-bourg, et jouxte un petit

2 révision simplifiée du PLU

3 révision simplifiée du PLU



hameau d'une vingtaine de maisons : La Prunière.

« Après analyse des différents sites, la proximité du bourg et la bonne accessibilité du site ont prévalu au choix de Saint-Jean-de-Boiseau. Situé en Sud Loire, aux portes du Pays-de-Retz, la localisation du projet participe au rééquilibrage de l'offre sur le territoire de l'agglomération. »⁴

Révision simplifiée du PLU

1.b - Terrain choisi

L'étude de terrain, se concentre sur les abords de la parcelle concernée par le projet du crématorium : la Prunière, la rue des Dames, la rue du Landas et la rue du Pré Joli. Le hameau de la Prunière est stratégique dans le projet d'aménagement du crématorium puisqu'il se trouve à l'opposé du site par rapport au Bourg. Les habitants de la Prunière utilisent actuellement ce site comme lieu de passage pour rejoindre le bourg à pied ou à vélo.

La rue du Landas représente un intérêt pour l'étude dans sa proximité avec le site du projet, mais également dans sa position d'entrée de ville, lorsque l'on vient de l'échangeur du Landas.

Les rues des Dames et du Pré Joli, affleurant le site, pourraient être requalifiées (dimensions, stationnement, fréquentation) dans le cas où un deuxième accès seraient prévu au bout de la rue des Dames).

Ces terrains tirent leur intérêt dans leur lien direct avec l'arrivée du crématorium, comportant ainsi les avis les plus tranchés, mais aussi « expertisés » sur le sujet, favorisant ainsi l'analyse.

Méthode de travail : Le grès des rencontres :

Après une première visite de terrain peu fructueuse, ayant pour but principal la prise de rendez-vous avec quelques habitants, je suis revenu avec un objectif tout autre : me laisser guider par le réseau de relations, qui caractérise les petits ensembles d'habitats et les villages ruraux.

Je poserai désormais cette question en fin d'entretien : *« et vous connaissez d'autres personnes qui pourraient me parler de ce projet, ou même juste donner son avis sur la question ? »*

En comptant sur des *« ah bah je vais vous présenter untel, il sera content de parler à un jeune ! »* ou des *« je connais une dame qui a un avis sur la chose, je vous donne son numéro si vous voulez »*, je suis revenu à Saint-Jean-de-Boiseau, et plus particulièrement au village de la Prunière.

Dès la fin du premier entretien je fut redirigé vers des personnes très informées sur le sujet, qui ensuite me menèrent vers la présidence de l'association « Non au Crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau », l'adjoint délégué aux espaces naturels de la ville, ou des habitants volontaires et accueillants.

Dans le contexte d'opposition politique et de sensibilité par rapport à ce sujet, cette méthode simplifia notablement mon introduction auprès de personnes que j'avais ciblées auparavant, vers lesquelles je fut redirigé via le réseau interne. Ainsi, arrivé « de l'intérieur » cela fut bien plus aisé d'aborder le dialogue.

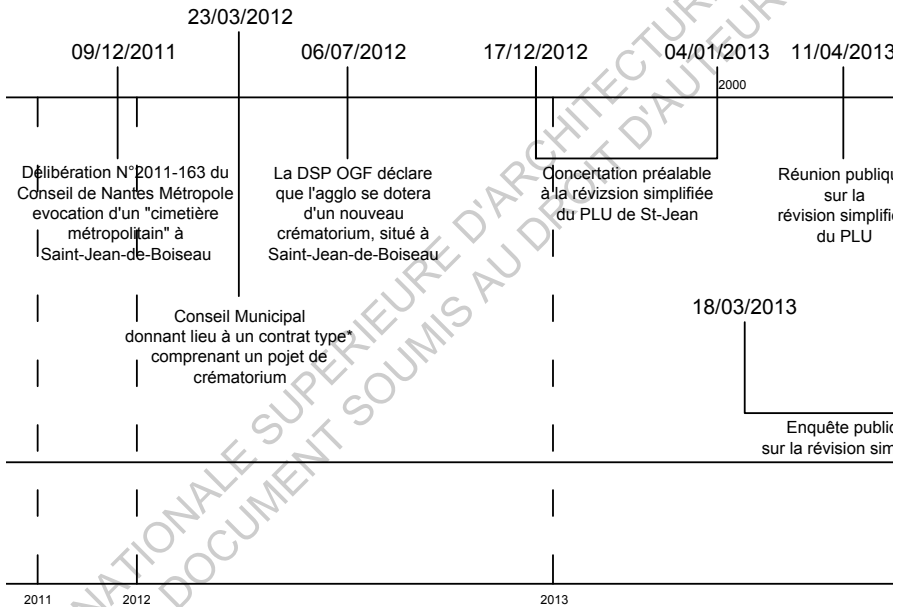
En l'occurrence, je choisis de taire cette expérience dans l'amorce de l'entretien avec le monsieur le Maire, afin de ne pas susciter une quelconque méfiance ou association à quelque partie que ce soit.

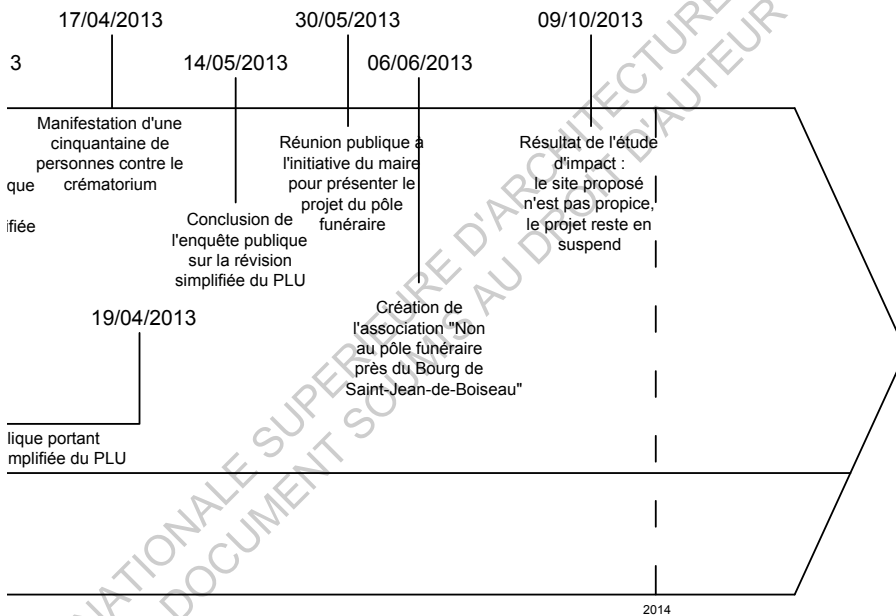




2- L'affaire «crématorium»

2.a -Chronologie





ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOURCE AU DROIT DE L'AUTEUR

La décision de construire un crématorium métropolitain n'est pas anodine, d'autant plus qu'ils s'agit du deuxième équipement du genre, dans une métropole qui choisit de plus en plus la crémation. Cela implique le lancement d'un projet métropolitain, géré par Nantes Métropole et non plus directement par la commune recevant l'infrastructure. Dans le contrat que la ville signe avec la métropole, elle s'engage à recevoir certains équipements publics d'utilité métropolitaine, comme les crématoriums. Le maire doit alors porter un projet au nom de l'intérêt des 600 000 habitants, tout en privilégiant l'intérêt local de ses citoyens. Mais comment est vécu ce grand écart politique, par les élus, et par les habitants ? Quand la décision « vient de loin », le besoin de savoir d'où elle vient est nécessaire pour comprendre les nouveaux modes de fabrication de la ville (à peine quinze ans pour Nantes).

La chronologie ci-après propose de reprendre point par point, l'histoire politique, médiatique et juridique du crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau afin de saisir l'enchaînement des événements. Loin d'être exceptionnel, le déroulement de cette chronologie permet néanmoins de développer un regard global sur les étapes de l'affaire, et d'en cerner les écueils.

Saint-Jean avait commencé sa révision du PLU dès 2003. Dans les réflexions, à l'époque déjà se posait le problème de l'extension du cimetière. A l'époque, on n'évoquait pas le fait que le cimetière soit métropolitain, on avait juste besoin d'un cimetière. Voyez ça c'est le PLU validé de 2007 où on met un énorme emplacement réservé ici au sud du Bourg, on le présente, c'est validé par tout le monde. »

« Donc ici c'est la Prunière ? »

Blanc de 6 secondes

« Ouais... ? Vous m'avez l'air rudement au courant dites moi, pour un gars qui vient de Nantes comme ça... ? »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau, vice-président de Nantes Métropole délégué à l'urbanisme

• 22/06/2007 •

le PLU de Saint-Jean-de-Boiseau est approuvé par le conseil communautaire* avec un plan de zonage sur lequel figure une réserve pour l'équipement cimetièrè (réserve 44).

*Le site d'origine, c'est le numéro 44 du PLU de 2007. Mais il n'y a eu aucune remarque à l'époque ! Il y avait juste un habitant qui ne voulait pas de cimetièrè ici. Le travail était donc antérieur à 2007, à l'enquête publique, tout le monde était d'accord ! A l'époque, la question qui régnait c'était « on les met où nos morts ? ». **Et jusqu'à présent, dans la culture française, les cimetièrès ils sont proches des bourgs, et puis il y a la lutte contre l'étalement urbain, et l'occupation de terres agricoles. Parce que ce site n'est absolument pas agricole, ceux qui disent ça sont de mauvaise foi ...***

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau, vice-président de Nantes Métropole délégué à l'urbanisme

• 09/12/2011 •

Délibération N° 2011-163 Conseil de Nantes Métropole :
Parle du cimetièrè métropolitain et de la réalisation d'un groupe scolaire et adopte le principe de la révision simplifiée du PLU dans ce but

« Cet équipement va permettre de répondre, dans un premier temps, aux besoins des communes de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne qui ne sont plus en mesure de répondre aux obligations réglementaires d'accueil dans leurs cimetièrès malgré une gestion active de ceux-ci. L'extension des cimetièrès communaux de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne n'étant pas possible et les communes ne disposant pas d'un cimetièrè métropolitain à proximité, la création d'un cimetièrè métropolitain dans un intérêt intercommunal est souhaitée.

Le site de Saint-Jean-de-Boiseau a donc été retenu. Il

présente en effet les caractéristiques nécessaires au cimetière métropolitain, son accessibilité tant par les transports collectifs que par la route (proximité de l'échangeur du Landas de la RD 723) ainsi qu'un foncier disponible d'une capacité importante pour recevoir cet équipement communautaire composé d'emplacements pour l'inhumation, les dépôts d'urne, les dispersions des cendres et des infrastructures participant au fonctionnement du cimetière.¹»

• 23/03/2012 •

Conseil municipal, avec pour ordre du jour le projet de Délibération. A l'issue du conseil : délégation de signature au maire pour le contrat type concernant Saint-Jean-de-Boiseau pour 2012-2014 qui comprend en outre, le projet de crématorium

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la charte de fonctionnement de Nantes Métropole - communauté urbaine, adoptée en décembre 2000, prévoyait la conclusion de contrats de co-développement entre l'établissement public intercommunal et les communes membres. Ces contrats ont pour vocation d'être la traduction territoriale de la programmation pluriannuelle de l'action communautaire et d'élaborer un projet commun de développement entre Nantes Métropole et chaque commune.[...]

Le contrat type pour la période 2012 - 2014 ayant été adopté lors de la séance du conseil communautaire du 21 octobre 2011, il est présenté, aujourd'hui, le document concernant la commune de Saint-Jean-de-Boiseau.[...]

Cimetière : les études pour la réalisation d'un cimetière intercommunal dans le secteur de la Prunière ont été lancées par Nantes Métropole. Les travaux devraient commencer en 2014 pour une livraison en 2015. La commune s'est également portée candidate pour accueillir, sur le même secteur, le projet de crématorium du sud-Loire.[...]

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions : - émet un avis favorable sur les termes du contrat de co-développement à intervenir entre Nantes Métropole - communauté urbaine et la commune de Saint-Jean-deBoiseau pour la période 2012 - 2014, - autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer le présent contrat.²

« Alors après c'est l'idée du crématorium associé à l'école, ça ça a mobilisé beaucoup. Ça a fait beaucoup monter les gens. »

Habitant de La Prunière

« le conseil municipal de Saint-Jean a pris un projet de délibération, en fait, c'est des paquets qu'ils votent, un paquet c'est un contrat type entre la commune et l'agglo et le conseil municipal donne délégation de signature au Maire. Ce qui fait que ce n'est pas une décision qui se débat »

Habitante de La Prunière

« ils ont pris ça à légère, ils avaient monté un projet entre eux. Mais ce qui a mis le feu au poudre, c'est l'école à côté du créma, là les mamans se sont dit c'est pas possible. Ils ont pris ça à la légère parce qu'effectivement au départ il y avait besoin d'un cimetière, après il y avait besoin d'un crématorium à Nantes Métropole, et le Maire s'est proposé. »

Habitant de La Prunière

• 06/07/2012 •

La Délégation de service public relative aux crématoriums déclare dans son rapport de présentation que l'agglomération se dotera d'un nouvel équipement de crémation à Saint-Jean-de-Boiseau, dans l'enceinte du futur cimetière métropolitain.

« Afin de conforter l'intérêt intercommunal des nouveaux équipements funéraires, le crématorium sera créé à Saint-Jean-de-Boiseau dans l'enceinte du futur cimetière métropolitain. Ce site présente en effet les caractéristiques nécessaires pour accueillir un crématorium[...] »³

• Du 17/12/2012 au 04/01/2013 •

Concertation préalable à la révision simplifiée du PLU

*« Il s'agit de modifier le zonage actuel qui ne correspond pas aux occupations futures du site. **Lors de la révision générale du PLU, une erreur d'appréciation s'est glissée en appliquant un emplacement réservé pour aménager un cimetière en zone agricole, destination non compatible avec le caractère de cette zone.***

> La zone A concernée par le projet est transformée en 1AUm

Le site d'implantation du projet de pôle d'équipement publics est majoritairement en zone agricole (A), qui correspond aux espaces dédiés à l'activité agricole, équipée ou non, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Compte tenu de l'incompatibilité de la vocation d'une zone agricole avec le projet d'implantation d'équipement publics, il est proposé de créer une zone 1AUm, qui correspond

à un secteur naturel ouvert à l'urbanisation ayant vocation à accueillir de grands équipements publics d'intérêt général. [...]. L'emprise foncière de la zone 1AUm est de 6,8 hectares.

Le PLU en vigueur ne contient pas de zone 1AUm. D'où, la nécessité d'introduire cette nouvelle zone sur laquelle s'appliquera un règlement adapté. »⁴

« nous on a appris ça quand on a su, voilà c'était fin 2012, quand on a vu les papiers, on a été très peu à le voir, seulement quatre personnes ont écrit sur le registre, il y a eu du 17/12/12 au 4/1/13 une concertation préalable à la révision simplifiée. Mais ils ont fait le service minimum, au niveau information des gens. La réalité c'est que ça a été tellement peu annoncé, c'était affiché en mairie, je crois que c'est pas passé dans le bulletin municipal, et je crois que c'est passé dans Ouest France mais vraiment à la fin de cette période là. Et puis c'était en plein pendant les vacances de Noël donc les gens avaient d'autres choses à penser ! Voilà, on est arrivé ici dans l'histoire, à la concertation. On est allés à la Mairie, et on a consulté le dossier, c'est comme ça qu'on l'a appris »

Habitante de La Prunière

« Ils annonçaient donc un dossier d'enquête entre le 17/12/12 et le 4/1/13. Moi cela m'a paru ahurissant car c'était en plein dans les vacances de Noël, les gens n'étaient pas du tout prêts, et quand j'ai discuté avec les gens, les gens n'étaient pas du tout au courant. [...] Le premier jour de l'ouverture de cette enquête, j'y suis allé pour dénoncer le fait que cette concertation était faite en catimini. C'est un projet de Nantes Métropole d'accord, mais nous sommes concernés en tant qu'habitants ... Et puis aux vacances de Noël, les gens ont d'autres choses à faire. La façon de faire pour moi n'était pas correcte. »

Habitant de La Prunière

• Du 18/03/2013 au 19/04 /2013 •

Enquête publique portant sur la révision simplifiée du PLU.

Par arrêté de Nantes Métropole en date du 26/02/2013, une enquête publique a été ouverte sur la commune de Saint Jean-de-Boiseau du 18/03/31013 au 19/04 /2013 portant sur la révision simplifiée du PLU. Un cabinet d'expertise est désigné pour effectuer l'enquête.

« Le public a été informé et invité à venir consulter le dossier, demander des explications et formuler ses remarques oralement, par écrit sur le registre d'enquête ou par courrier. L'information a été diffusée réglementairement par annonces légales dans la presse et par affichage dans la commune. [...]

Des remarques mettant en évidence le peu de publicité, autre que réglementaire, faite autour de ce projet et la procédure complexe liée au code de l'urbanisme, j'ai souhaité l'organisation d'une réunion publique d'information et d'échange avec le public, réunion qui s'est déroulée le 11 avril 2013.»⁵

« C'était compliqué, il y avait un amalgame, quand on parlait de l'enquête publique, c'était pour la modification du PLU, c'était pas sur le crématorium. Donc on ne pouvait pas savoir comment serait le crématorium, alors qu'avant l'enquête on a su qu'il y avait déjà des plans proposés par un cabinet d'architecte. On avait l'impression d'être blousé quoi. Opposition ou pas opposition, on a trouvé que les méthodes des élus et de la communauté urbaine n'étaient pas correctes. »

Habitant de La Prunière

« Alors suite à ça, on fait avancer le dossier, on le rend public, pour avancer, il faut modifier le PLU donc il y a une enquête publique. Le problème c'est que quand moi je veux lancer le travail avec la population (présentation du projet, etc...) on commence par faire l'enquête publique sur un dossier qu'on n'a pas pu présenter à la population donc ça hérissé le poil des gens ici ! »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau, vice-président de Nantes Métropole délégué à l'urbanisme

• 11/04/2013 •

Réunion publique à l'initiative de la Commissaire enquêteur sur la révision simplifiée du PLU

« comme il y a eu une mobilisation et que les gens sont beaucoup venus au niveau de l'enquête s'exprimer sur le crématorium, la commissaire enquêteur a quand même pris l'initiative, sous la pression, d'organiser une réunion publique en avril pour faire la présentation du projet, il y a eu de la contestation »

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

« Le 11 avril 2013, pendant l'enquête, la commissaire enquêteur est venue et ils ont pas voulu discuter, parce que c'était pendant l'enquête, et que l'enquête était sur la révision simplifiée du PLU, ils pouvaient pas nous présenter le projet du crématorium. C'est que à la réunion du 30 mai qu'on vu le projet. »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

• 17/04/13 •

Une manifestation a réuni plus de cinquante habitants mobilisés en hâte et assez remontés. Pourquoi le site à Saint-Jean-de-Boiseau alors que trois autres communes, Rezé, Bouaye et Les Sorinières étaient pressenties et candidates ?

Source : ouest france du 19/04/13

• 14/05/2013 •

Conclusion de la Révision Simplifiée du PLU par la Commissaire Enquêteur :

- la transformation d'une zone A en une zone 1AUm de 6,8ha dont une emprise réservée N°44 pour le cimetière de 3,23ha est bien légitime

- il y aura bien la suppression de la surface « d'espaces boisés classés » et son remplacement par : une zone de protection, dite « espace paysager à protéger ».

Ces « espaces paysagers » à préserver, qui conservent le classement NNF, pourront être modifiés pour la mise en œuvre de cheminement doux, la création de traitement paysager et la création de programmes utiles au site.

- Evolution des emplacements réservés : la N°44 du cimetière devient N° 52

- l'inventaire des zones humides est en cours d'élaboration par le cabinet d'expertise ; la commissaire enquêteur suggère que l'association « Les Fragonettes » (de Saint-Jean-de-Boiseau) soit associées à l'Étude d'Impact (elle ne le sera finalement pas)⁶

6 in Historique de de la création d'un pôle funéraire, document de l'association opposante

• 30/05/2013 •

Réunion publique à l'initiative du maire pour présentation du projet de pôle funéraire (photo)

« A la réunion publique, ils ont fait venir les gens du cabinet d'architecte qui avant même qu'il y ait la révision simplifiée du PLU, avaient déjà été commandités pour traiter de l'aménagement de la zone. Tout était fait avant ! »

Habitante de Sain-Jean-de-Boiseau



réunion d'information mai 2013

« Le directeur des services funéraires de la ville de Paris, François Michaud-Nérard, invité par la ville pour parler de la crémation aujourd'hui et des pratiques sociales autour de la mort, a pu sentir la tension qui règne autour de ce projet de pôle funéraire. Interrompu par des invectives applaudies comme "C'est le projet qu'on veut, pas votre baratin !" ; "On n'est pas là pour écouter ce genre de discours !" ; " Nous voulons parler du projet lui-même !", le spécialiste de la crémation a dû préciser à plusieurs reprises qu'il ne connaissait pas ce projet précis, qu'il était venu bénévolement expliquer ce qu'est, au fond, la crémation, ce qu'elle engendre et les obligations environnementales inhérentes au crématorium.

Très vite, s'engage une discussion technique sur les valeurs des rejets toxiques. "Qu'est-ce qui nous prouve que les matières toxiques sont toutes absorbées ?" François Michaud-Nérard rassure en évoquant la performance des appareils modernes de crémation et les strictes normes européennes. Pour une opposante, "le risque zéro n'existe pas !" L'architecte urbaniste Gilles Garos a présenté une première esquisse de ce que pourrait être le parc paysager. Mais rien n'y fait. Les opposants ne remettent pas en cause le cimetière lui-même mais plutôt la proximité du crématorium et du futur groupe scolaire. "Nous sommes prêts à réétudier l'emplacement du groupe scolaire", concède le maire Pascal Pras. »⁷

"Pour que notre poumon vert ne parte pas en fumée", "Non au funérarium près du bourg"... Les opposants au projet d'installation d'un crématorium du Sud-Loire, zone du Bigand, ont affiché leur opinion sur les murs d'une salle des fêtes bondée.[...]»⁸

• 06/06/13 •

Création de l'association de loi 1901 : « NON au pôle funéraire près du Bourg de Saint-Jean-de-Boiseau ».

• 09/10/13 •

Résultats de l'étude d'impact : le site proposé n'est pas propice, le projet reste en suspend

« Alors pourquoi le créma a plongé, c'est que le cimetière a été déclaré inopérant à cause des zones humides. C'est pas un problème de créma. Et il n'y aura pas d'enquête d'utilité publique pour le cimetière, sauf s'ils ont un problème d'accession à la propriété. »

Habitant de Saint-Jean-deBoiseau

7 in le courrier du pays de retz du 15/10/13

8 in le Courrier du Pays de Retz du 15/10/13

« Le projet s'est arrêté parce que l'étude environnementale a mis en avant qu'il y avait bien une zone humide et qu'il y avait une remontée de nappe phréatique et donc qu'il y avait des risques d'inondations. Les études précédentes dataient de 2007, il fallait les actualiser ! »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

« et puis bon on a mis la pression... et c'était juste avant les élections, et je pense que ça ça a pas mal compté, parce que bon, les études d'impacts, il aurait pu en faire ce qu'il voulait... »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

« il défendait son projet le maire, bec et ongle ! il a continué à défendre longtemps hein. Jusqu'à tant que les résultats des études de zones humides soient assez en défaveur du projet disons. Peut-être que s'il n'y avait pas eu la pression des habitants, il n'aurait pas renoncé. Voilà. »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

• 07/13 •

le mot du maire dans le bulletin d'information n°142 de Saint-Jean-de-Boiseau :

C'est au nom de l'intérêt général et avec la force de nos convictions que nous faisons tous nos choix. Bien sûr, chacun songera, ici ou là, sur les exemples qui illustrent cet engagement. Il en est un très proche qui s'impose à moi : le projet du cimetière métropolitain et du crématorium. Ce bulletin se fera l'écho des mouvements suscités par ce projet, mais je souhaite plus que tout que le débat qui s'est ouvert ne se limite pas à la municipalité d'un côté et aux opposants de l'autre. À la réunion publique du 30 mai où nous avons présenté le projet, il n'y avait pas que des élus et des opposants. Il y avait ce soir-

là bon nombre de Boiséens venus écouter ce qu'est la crémation, ce qu'est le besoin de lieux pour accompagner civilement un défunt, ce que serait le projet d'aménagement de ce cimetière métropolitain. Parce qu'il touche à la mort, ce projet inquiète, voire dérange. Et pourtant cette étape, la mort, fait partie du processus naturel de notre cycle de vie, de notre vie. Autrefois les cimetières étaient au cœur de nos villages et de nos villes, et aujourd'hui, il faudrait les soustraire à notre vue. En 2007, lorsque le PLU de Saint-Jean-de-Boiseau a confirmé l'implantation d'un nouveau cimetière sur le site du Bigand, c'était d'une part pour que ce cimetière se trouve à une distance encore raisonnable de notre centre bourg et de notre église (650 mètres), et d'autre part, pour qu'il puisse prendre place dans un site naturel, propice à l'apaisement et au recueillement. Les opposants souhaitent être entendus. Ils l'ont été déjà, ils le seront encore car le débat et le projet ne sont pas clos. J'invite chacun à la réflexion et à l'apaisement, et surtout à éviter de se faire peur. Il est des images et des mots qui choquent. Ceux employés par les opposants sont parfois de ceux-là. Il est facile d'attiser l'inquiétude et la peur, et comme nous l'a rappelé une conteuse, il faut du courage pour les surmonter. Ce courage nous l'avons, et je sais qu'avec bon nombre d'entre vous, nous le partageons.

Un nouveau site ?

« Le nouveau site dont on parle en ce moment, il n'est pas bloqué, mais proposé. Mais il faut qu'il subisse des analyses environnementales pour être validé. Et ils ont déjà trouvé quelques zones humides... Ils ont déjà prévu le créma au sud et le cimetière au nord. Il ont déjà fait un plan masse. Sur les 8 hectares, il y en a déjà 4 qui sont en zone humide, mais bon à mon avis ils arriveront à le faire sur les quatre. Mais bon le cimetière, on a pas le choix, c'est un truc de l'Etat, ça se fera (sauf non validation de l'enquête environnementale), alors que le créma c'est métropolitain, ça va passer par l'enquête d'utilité publique, ce n'est pas les mêmes statuts. »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

*Afin de permettre au plus grand nombre de comprendre les enjeux de cette démarche et de participer à l'élaboration de ce document stratégique essentiel au devenir de notre territoire, Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif spécifique sur ce dossier.*⁹

Conseil municipal du 17 octobre 2014

Les trois derniers conseils municipaux ne font pas mention du projet du crématorium dans les comptes rendus.

Une chronologie qui témoigne

L'enchaînement des divers événements laisse transparaître la complexité politique et sociale du projet du pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau.

En effet, analyse de la chronologie met en exergue le croisement de deux politiques d'échelles radicalement différentes : une politique métropolitaine. Ainsi des habitants d'une ville de 5000 âmes voient l'arrivée d'un projet devant servir l'intérêt des 600 000 habitants qui composent la Métropole. La chronologie du litige nous montre à travers ses sursauts l'instauration d'un « dialogue de sourds » fondé sur des conflits d'intérêts radicalement différents. Deux mondes en décalage tentent chacun de convaincre l'autre en faisant appel aux outils qui leurs sont propres : manifestation, création d'association, utilisation des médias pour certains, expertise environnementale, enquête publique, appel d'expert des crématoriums pour l'autre.

Mais ce qui retient l'attention, c'est la place du soulèvement de la population dans la chronologie du projet du pôle funéraire. Le projet qui ne devait être qu'un cimetière intercommunal, à suscité une réelle opposition à l'évocation d'une partie bien précise de ce programme funéraire : le crématorium.

2.b - Les acteurs

Association Les Fragonettes :

L'association les Fragonettes regroupe des passionnés de la nature et de la botanique. Ils ont pour buts principaux d'inventorier la flore de Saint-Jean-de-Boiseau ; apprendre à identifier les plantes, maintenir le patrimoine floristique et favoriser la biodiversité. Ils sont intervenus dans l'affaire du crématorium en tant que spécialistes amateurs, afin de prévenir des enjeux écologiques et de l'impact sur la biodiversité existante sur le site. Ils ont notamment mis en évidence que le site est une zone humide, ainsi qu'un « couloir de passage » pour de petits animaux (rongeurs, batraciens...).

« Il y a une association sur Saint-jean, qui n'a rien à voir avec le crématorium, une association de botanique, les Fragonettes. Eux ils ont étudié cette zone et ont déclaré que cette zone était une zone humide. »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

« Avec l'association on a fait une visite de terrain pour voir un peu ce que c'était que cette zone là, pour mettre en garde sur le fait que la zone comportait des caractères de zone humide. Et puis moi je circule depuis longtemps dans cette zone là, et je la trouve très intéressante à conserver. »

Membre de l'association «Les Fragonettes»

« On a fait plusieurs sorties avec les Fragonettes, pour repérer un peu les plantes qu'il y avait et savoir s'il y avait des plantes protégées voire rares. »

Membre de l'association «Les Fragonettes»

L'association « Non au pôle funéraire près du Bourg de Saint-Jean-de-Boiseau » :

Arrivée relativement tardivement dans l'affaire, l'association a récolté rapidement des adhérents de tous horizons : écologistes, riverains, habitants mécontents, fervent opposants aux crématoriums qui ont rapidement créé des amalgames quant aux motivations de sa création qui sont les suivantes* : selon les statuts de l'association de loi 1901*

- 1) Obtenir l'abandon du site actuellement prévu sur Saint Jean de Boiseau pour la construction d'un pôle funéraire (crématorium et cimetière paysager)
- 2) Obtenir le choix d'un autre lieu, à Saint Jean de Boiseau ou dans une autre commune, qui soit éloigné des habitations et des écoles
- 3) Obtenir que ce futur lieu ne détruise pas une zone naturelle boisée ou bocagère.
- 4) Obtenir que ce futur lieu ne détruise pas une zone naturelle d'intérêt écologique et ne constitue pas une barrière pour les corridors écologiques.
- 5) Obtenir que la zone actuellement choisie garde et /ou retrouve le statut de zones agricole et boisée protégées qu'elle a dans le PLU de Saint Jean de Boiseau voté en 2007

Habitants contre :

Les habitants par leur adhésion à l'association ou par leur simple manifestation ou mécontentement, jouent un rôle dans la pression opérées sur les pouvoirs publics, surtout dans les périodes d'élections (élections municipales de mars 2014).

Habitants pour :

Appuyant les arguments de la mairie, les habitants défendant le pôle funéraire permettent un équilibrage de l'opinion publique.

Le Maire :

Porteur du projet devant ses citoyens, au nom de Nantes Métropole, le Maire joue un rôle décisif dans l'évolution de l'affaire « crématorium ». Désireux de satisfaire les intérêts de la Métropole et de ses citoyens, il occupe une place de pivot dans le dialogue entre la métropole et les habitants, d'autant plus qu'il est récemment devenu vice-président de Nantes Métropole en charge de l'urbanisme. Cette double casquette politique le place au cœur des enjeux urbains, mais aussi sociologiques de la création d'un deuxième crématorium pour la métropole nantaise.

Nantes Métropole :

C'est le conseil communautaire qui est à l'initiative de l'évocation du besoin d'un deuxième crématorium pour la métropole. D'un point de vue urbanistique et économique, Nantes Métropole est favorable à la création d'un pôle funéraire (crématorium, cimetière, columbarium et jardin du souvenir) à Saint-Jean-de-Boiseau dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre de la construction d'un nouveau cimetière métropolitain pour La Montagne et Saint-Jean.

Le commissaire enquêteur :

Nommé par le tribunal administratif, il intervient par exemple lors de désaccords dans un projet entre les pouvoirs publics et la population. Indépendant et impartial, il bénéficie d'un pouvoir d'investigation afin de donner son avis « personnel et motivé ». Sa décision à propos du litige est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif.

Le cabinet Hardy

Le bureau d'étude expert en environnement a eu pour but d'analyser des sites sur le plan géologique, aquatique, animal ou végétal afin de déterminer la faisabilité d'un projet sur le site choisi. Dans l'affaire du pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau, le

cabinet Hardy fut appelé afin de réaliser une étude d'impact. Cette étude a mis en évidence une importante zone humide sur le site choisi et une nappe phréatique peu profonde, compromettant la réalisation d'un cimetière sur la-dite parcelle.

* une étude d'impact est une étude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes nature, notamment environnementales d'un projet pour tenter d'en limiter les impacts négatifs (wikipédia).

L'agriculteur :

Utilisateur majoritaire des propriétés concernées par l'implantation du pôle funéraire, il fut consulté par les habitants pour sa connaissance des lieux. Ayant soutenu très tôt l'avis que la zone concernée par le projet était humide, il ne fut entendu qu'après les résultats de l'étude d'impact.

François Michaud Nérard :

Auteur de plusieurs ouvrages sur la crémation et directeur des Pompes funèbres de Paris, il fut invité en tant que spécialiste lors d'une réunion publique.



réunion publique avril 2013

3 - L'opposition au crématorium

Saint-Jean-de-Boiseau, est apprécié de ses habitants pour sa quiétude quasi-rurale, tout en étant très proche du centre de Nantes et accessible par une deux fois deux voies. Son cadre naturel est également un des atouts de la ville que ses habitants aiment à rappeler.

Avec l'arrivée du pôle funéraire métropolitain près du bourg, certains habitants de Saint-Jean-de-Boiseau, craignent de voir leur tranquillité mise à mal. Cette tranquillité peut être de d'ordres multiples (calme, habitudes, sécurité, silence, circulation, rapport à la mort...), et touche donc un horizon très divers de personnes, des retraités aux jeunes familles en passant par des agriculteurs.

3.a - Une tranquillité bouleversée

L'arrivée de personnes en grand nombre

Pour certains, crématorium rime avec affluence de populations en deuil. Un établissement effectuant en moyenne cinq crémations par jours pourrait en effet augmenter le taux de fréquentation de la commune, avec certains pics à prévoir en cas de crémation d'une personne populaire. Aller à la Poste ou faire ses courses pourrait soudainement devenir plus compliqué, surtout en terme d'accès et de stationnement. Soucieux de ce changement fort que pourrait induire le crématorium, certains riverains mettent en perspective la nature du tissu urbain existant avec l'arrivée de voiture plus fréquente.

« Est ce que ça va être là, on sait pas, il y a de grandes chances, mais bon, moi je préfère autant qu'il soit ailleurs. Nous ça va nous amener beaucoup de monde hein, des voitures et tout. Faut savoir où ils vont faire les routes et tout ça. »

Couple de La Prunière

« La moyenne de fréquentation à une crémation, c'est 28 personnes. [...] Alors oui, une fois par an, pendant deux heures, le gars qui veut venir faire ses courses dans le bourg, il fait un peu la gueule parce qu'il ne peut pas stationner sa bagnole. C'est pour ça qu'initialement dans le projet, des parkings pour 120 voitures étaient prévu. »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau

« Avec cinq ou sept crémations à la journée, ça va amener du monde ! Et puis il suffit qu'un type soit vachement connu pour qu'il y ait plein de voitures ! Il peut y avoir trois cent bagnoles ! »

« Je connais bien celui du Bout des Landes (le crématorium), c'est un bordel monstre là-bas, tout le temps ! Oh la la la, c'est un bordel ! Et puis quand il y a du monde les gens se plaignent que les voitures se garent n'importe comment, il n'y a pas assez de parking. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Nous on en voulait pas, parce que nous on connaît la rue des Dames (c'est la notre) où c'est problématique de circuler, et ils voulaient mettre une entrée là-bas à 200m, donc on s'est dit ça va quoi, ça va être le bazar, c'est pas que Saint Jean ça va être la communauté nantaise, donc ça va y aller, il va y avoir des heures de pointes en plus je pense. »

Couple de Sain-Jean-de-Boiseau

« Et puis il y a des crémations avec trente personnes et puis des crémations avec trois cent personnes, on peut jamais savoir, donc il y a des moments où il y a énormément de monde. Ça fait une concentration de personnes assez importante. Et puis on s'est dit que ça va faire de la circulation dans le bourg et autour.

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

Le chamboulement du bourg

Les changements collatéraux que pourrait engendrer la construction d'un pôle funéraire à Saint-Jean-de-Boiseau sont également source d'appréhension chez les riverains. Habités à une vie de bourg quasi-rural, certains craignent avec l'arrivée d'un pôle d'attractivité métropolitaine, un changement du bourg, dans sa configuration comme dans accessibilité (commerces, densification, fréquentation...).

« Non et puis vous savez, un crématorium ça va amener plein d'activité à Saint-Jean, ya des marbriers, des fleuristes et peut-être sans doute des restaurateurs qui vont s'installer. Vous savez ça va apporter de l'emploi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« En Bretagne, les centre-bourgs sont fabriqués avec : la Mairie, l'école, l'église, le cimetière. Ici, le cimetière il est à cent mètres de l'église ! Sur le site proposé à la base, le cimetière restait proche, à trois cent mètres de l'église. »

« Alors moi je veux bien, mais à condition qu'il y ait de la circulation qui puisse se faire autour ! Pas dans un bourg quoi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« C'est ce qu'on disait, ça risque de ramener du flux automobile dans Saint-Jean-de-Boiseau qui n'est pas adapté du tout. Dans Saint-Jean là il n'y a rien de prévu. Il y a d'autres priorités quoi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Aussi proche du bourg, je trouve cela important de conserver quelques petites routes tranquilles, pour les déplacement doux, c'est important d'avoir des routes tranquilles pour marcher ou faire du vélo... »

Habitant de La Prunière

La sécurité des enfants

Élément déclencheur du soulèvement des habitants, l'accollement d'une école au crématoriums, a vivement fait réagir les parents d'élèves. D'une part pour des raisons sanitaires, dues au potentiel de pollution des crématorium, et d'autre part pour la circulation automobile que cela pourrait engendrer autour de l'école. Dans leurs réactions face à l'arrivée du crématorium, les habitants ont donc été très touchés par la possibilité d'un contact direct du crématorium avec les enfants, aussi bien sur les plans sanitaire, sécuritaire et psychologique.

« Et puis moi ce qui m'a fait peur, c'est que s'il y avait le crématorium à cet endroit, et ben ça faisait un flux de voitures vraiment important quoi. Donc voilà moi j'ai pensé à la sécurité des enfants quoi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« du coup en même temps que l'enquête, il y a un mouvement qui s'est créé parce que [...] ils voulaient aussi implanter une école, il y a eu une mobilisation importante entre autres des parents d'élèves qui trouvaient absolument pas pertinent de mettre un crématorium près d'une école. »

Habitante de Saint-Jean-Boiseau

« Alors après c'est l'idée du crématorium associé à l'école, ça a mobilisé beaucoup. Ça a fait beaucoup monter les gens. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

3.b – *Not in my backyard*

Le malaise

Comme évoqué dans la première partie, notre rapport à la mort a profondément changé ces dernières décennies, tout comme notre rapport au « mourir ». Dans cette insaisissable relation que nos sociétés occidentales entretiennent avec la mort, le crématorium, plus que la crémation en elle-même, peine à légitimer son existence sociale. Souvent relégués des centres, cimetières et crématoriums, ne sont pas intégrés au quotidien des français, qui souvent le découvrent dans de tristes circonstances. Notre volonté de sortir la mort des villes (depuis des siècles nos cimetières sortent des villes), ainsi que notre rapport de plus en plus annihilant envers le mourir, font de ces édifices des « rejetés » de la ville. Dans le cas présent, à Saint-Jean-de-Boiseau, c'est une tentative d'intégrer un crématorium à un bourg rural qui fit réagir la population, dont voici quelques citations.

« Yen a qui pensait qu'on va mettre des morts dans des fours, ah si je vous jure ! comme les allemands. On a fait de la sensibilisation pour leur expliquer. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Les gens de votre génération sont loin de la mort (et je le comprends) et le lien avec la mort est toujours basé sur ceux qu'on connaît. La gestion des cimetières est une notion complètement inconnue pour les gens. »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau

« Non mais on a eu ça aussi ! Des fumées noires, des gens qu'on jette sur des buchers, « on va mettre des cohortes de morts sous nos fenêtres ». Le crématorium qui fume, qui pue. »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau

« Et en plus par rapport au crématorium j'avais pas un bon sentiment, mais personnel parce qu'en fait j'ai perdu mon père et on s'est retrouvé dans un très grand crématorium un peu « high tech » quoi, et du coup j'ai été écœurée de comment ça se déroulait à l'intérieur. Et j'aimerais pas qu'il y ait un truc comme ça à côté de chez moi, inhumain. »

Habitante de Saint-Jean-Boiseau

« Et puis l'école primaire elle est juste à côté de l'église donc c'est sûr parfois il y a des convois mortuaires [...] Peut-être que si ça avait été un tennis avec un flux de voiture, je ne sais pas si on aurait fait tout ça. C'est vrai par exemple moi le crématorium j'ai pas expliqué ce que c'était à mes enfants quoi. Je trouve pas ça cool, brûler des corps tout ça je trouve que c'est pas ça terrible à expliquer. [...]

Et puis il y avait les raisons écologiques. Enfin bon moi ça me ferait suer qu'il y ait un truc pas humain à côté de chez moi. »

«[...] et puis surtout ce que je n'ai pas compris, c'est d'y accoler l'agrandissement de l'école primaire ! Non mais c'est aberrant quoi, les enfants « c'est quoi la fumée ? » non non...»

Habitante de Saint-Jean-Boiseau

« Ce qui a choqué les gens, c'est que ici il y a plein d'espaces, tout ça, mais là c'était près des maisons et psychologiquement je crois que j'ai du mal avec ça. Mais le crématorium en soit, ils le vendent en disant qu'il y a des cheminées basses et tout, tu les vois pas en fait. »

Habitante de Saint-Jean-Boiseau

« [...]tu peux pas dire « bah non je ne veux pas que la mort soit proche de chez moi » on va te dire que tu tiens pas la route. Il y avait des gens aux réunions qui disaient que c'était pas possible pour eux, que cette vision de la mort au quotidien c'est trop dur quoi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

La pollution

Comme mentionné dans la première partie, les crématoriums éprouvent des difficultés d'acceptation au regard de la population notamment à travers leur caractère polluant. J'ai pu prendre la mesure de cette doxa à travers les occurrences de sujet, survenus presque à chaque entretien, sans n'avoir jamais été provoqués par une question orientée.

« Vous savez il y a des filtres anti-pollution et et tout le bataclan maintenant hein. Yen a qui disent ça fait de la fumée noire et tout, mais c'est pas vrai, maintenant c'est propre ça. Ça fait de la poussière disent certains, faut arrêter les conneries »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Et puis c'est pas très propre quand même quoi. Quand on brûle un petit peu de tout, ça fait comme les usines de recyclage quoi, c'est comme ça ! On trouve après mais bon c'est trop tard ! Donc il y a les filtres, mais bon moi les filtres ça me fait bien rigoler, et puis bon les filtres ça tombe toujours en rade ! Il y a des gens dans l'association contre là qui ont fait des recherches et qui ont prouvé que c'est pas totalement inoffensif. »[...] Les vents dominants sont est-ouest, ils ne se rendent pas compte, ils sont bêtes, de toute façon le peuple est con, mais toute la fumée va aller sur la moitié de Saint-Jean de Boiseau et Boiseau avec les vents dominants ! »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« On est censé être sur les nouvelles normes de crémation 2018. Mais de toute façon ya rien sans pollution hein. A la réunion ya des gens qui disaient qu'autour du crématorium de Nantes il y a des odeurs. Certains ont rigolé, moi je pense qu'avant de rigoler, il faut y aller. Car c'est pas du tout sûr qu'il n'y ait pas d'odeur, il y a beau avoir des filtres et tout, c'est pas toujours agréable. On filtre pas tout hein. »

Habitant de La Prunière

La protection d'un espace boisé protégé

L'argument de la sauvegarde de la biodiversité locale est récurrent dans les cas de protestation contre l'arrivée d'un projet, quel qu'il soit (Notre-Dame-des-Landes par exemple). A Saint-Jean-de-Boiseau, c'est la tranquillité et le bien être qu'induit la présence d'un espace boisé qui est mise à mal par le projet du pôle funéraire, mais également la tranquillité des animaux parcourant la parcelle.

« Alors le site d'aujourd'hui, il est moins paysager, le premier qu'on avait choisi il était très beau, et il n'y avait pas besoin de beaucoup d'intervention vous voyez. Il y avait déjà pas mal d'arbres, de plantes et tout. Mais c'était pas possible de faire sur celui là. Le nouveau site va falloir planter, faire des bocages et tout. Ya du travail. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Pour certains, la Terre ne peut pas vivre sans ces quelques hectares de terre ici car c'est la corne d'abondance ce secteur là, je vous invite à aller y faire un tour. J'ai habité vingt ans là-bas, je sais de quoi je parle, il n'y a rien là-bas. »

« Quand untel (prénom mentionné) vient me dire qu'il y a des grenouilles dans ce coin, moi je lui dit qu'il n'y a pas de problème ! On n'est pas entrain de faire une piste là, on n'est pas à Notre-Dame-des-Landes ! [...] Un jardin du souvenir, c'est interdit de le piétiner maintenant. »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau

« Lui son raisonnement, c'était qu'il voulait un beau crématorium. Il vous le dira. Il voulait un beau crématorium dans un bel endroit paysager. C'est vrai que c'est un bel endroit ! Et quand nous on lui a parlé de l'emplacement où maintenant ils envisagent de le mettre, et bah ils trouvaient que c'était pas un bel endroit »

Habitante de La Prunière

« Et puis bon les constructions je ne suis pas contre, mais cimetièrre, crématorium, école, ça veut dire forcément mur ou grillage, obligatoirement, et donc pas de passage d'animaux. Or ce site là s'avère être en fait un couloir, un lieu de passage utilisé par la faune locale donc voilà. Il n'y avait pas que le fait de conserver des espaces vert avec cimetièrre paysager etc, mais le fait que l'on clôturait cet espace d'est en ouest pour la faune. »

Habitant de La Prunière

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ DE NANTES

Des nymbys ?

Les nombreux arguments développés par les habitants de Saint-Jean-de-Boiseau, montrent, malgré un certains dénis, une opposition au projet dans sa proximité trop forte avec les logements ou même avec d'autres lieux fréquentés quotidiennement (notamment les écoles ou les sentiers pedestres). Même si certains habitants affirment n'avoir aucune dent contre les crématoriums, d'autres ont admis que leur opposition (personnelle) s'est construite d'abord par le rejet du projet, puis par la formulation d'un argumentaire, afin de justifier ce rejet.

Néanmoins cette première opposition, souvent à l'origine des arguments trouvés par la suite, resurgit par petites touches dans les paroles habitantes (voir citations suivantes). Dans l'affaire du pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau, l'évolution du programme est un fervent témoin du rôle déclencheur de ce rejet, en l'occurrence à propos du crématorium. En effet, comme nous l'avons vu dans la chronologie, le projet de cimetière était programmé dès le PLU de 2007, sans que les habitants ne disent mot. Ce n'est qu'à partir de l'arrivée du crématorium dans le projet que les habitants se sont mobilisés, ce qui peut nous interroger quant à la cause des recherches d'arguments pour faire cesser le projet.

« c'est une imposition qu'on nous fait. C'est politique de toute façon, il y a sûrement des intérêts de l'avoir. Et puis il y a une salle funéraire, là bas, de l'autre côté dans la zone du Landas alors moi je comprends pas pourquoi ils le foutent ici. Tout ce terrain là, il y a je sais plus combien d'hectares là, sur tout le long de la quatre voies, il n'y a rien du tout ! Pourquoi ne pas le mettre à côté des chambres funéraires ? Il y a du bois, il y a tout. Plutôt que de l'implanter ici à la Prunière ? Et puis là-bas il y a personne, rien que quelques entreprises. »

Couple de la Prunière

« J'étais pas enchanté quand j'ai appris ça. Et puis quand on a su où c'était positionné, nous on était censés ouvrir nos fenêtres et puis c'était pas le premier champ mais le deuxième champ. Donc visuellement on le voyait, il était très proche »

« Je suis pas venu ici dans un petit coin bien tranquille pour avoir un crématorium à côté de chez moi ! Je comprends qu'il en faille dans le secteur, mais pourquoi aller le mettre ici au milieu des habitations ? Alors on sait plus trop parce que ça a changé mais bon on sait pas trop quoi. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Nous on trouve que Saint-Jean-de-Boiseau ce n'est pas judicieux pour accueillir un crématorium, mais on l'accepte. Il aurait pu être plus centralisé, et puis c'est un peu du luxe d'en avoir un à Château Thébaut et un autre à Saint-Jean-de-Boiseau. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

« Qu'il y ait un crématorium je pense que c'est normal, mais parachuté comme ça à côté des habitations, non. Nous du coup on imagine quelque chose de pas très imposant mais bon, on ne se rend pas compte. Mais on a un peu peur, on est pas venu dans une petite bourgade comme ça pour ouvrir notre porte et voir une cheminée. Et puis est-ce que les gens voudront acheter à côté d'un crématorium ? Nous on a choisi cette baraque pour avoir la campagne derrière alors si on nous dit qu'on va avoir un crématorium derrière, c'est un peu la douche quoi. Et puis psychologiquement ça nous gêne. Pourquoi ils font pas ça dans un endroit où c'est désertique ? »

Couple de Saint-Jean-de-Boiseau

« Alors oui ça ne me plaît pas forcément d'avoir un crématorium à côté de chez moi mais bon faut bien le mettre quelque part et puis faut pas qu'il soit à proximité trop forte des maisons. Bon, c'est pas forcément l'idéal, mais je trouve qu'on retombe sur des projets un peu plus cohérent, par rapport à l'environnement, et à l'impact sur la population. Après faut voir comment ça va être géré. »

Habitant de Saint-Jean-Boiseau

En revanche, d'après André Auteserre, membre de la fédération française de crémation «ce crématorium n'a rien à faire à Saint-Jean-de-Boiseau, c'est une histoire politique ... ». Ce témoignage extérieur au projet d'une personne avertie quant au sujet de la crémation vient nuancer le propos.

Certe de prime abord, personne ne souhaiterait voir se construire un crématorium à côté de chez soi, et la réaction des Boiséens peut apparaître comme un rejet en bloc, mais il semblerait dans le cas présent que la légitimité d'implanter un crématorium à Saint-Jean-de-Boiseau fasse débat au-delà du dialogue entre les habitants et la métropole.

La réaction «nymby» pourrait donc être à l'origine du soulèvement de certains habitants et de leur intérêt pour la cause. Mais on l'a vu, la portée du débat montre bien que la remise en cause du projet ne relève pas du simple rejet, mais d'une réelle mise en question de la pertinence du projet sur le site choisi.



4 - Des stratégies de communication controversées

4.a - La découverte du projet

Après le premier entretien, j'ai rapidement cerné qu'une des causes du litige entre les pouvoirs publics et les habitants était la communication. Ainsi j'ai décidé que tous les entretiens suivants commenceraient par « *est-ce-que vous vous souvenez comment vous avez appris qu'il allait y avoir un crématorium à Saint-Jean-de-Boiseau* ». En faisant appel à la mémoire des personnes interrogées, j'ai obtenu une brève contextualisation spatio-temporelle, en lien ou non avec l'affaire du pôle funéraire, mais non dénuée de sens dans l'analyse des stratégies de communication. De plus, cette question fut un moyen de « reprendre tout depuis le début » afin de remettre les choses dans l'ordre (ou du moins essayer). Car la capacité, ou l'incapacité à citer l'enchaînement des événements de l'affaire donne également quelques clés quant au cheminement tortueux du projet.

Certains riverains ayant peu de contact avec le voisinage l'ont appris assez tardivement dans le journal (au moment de la création de l'association notamment) ou par des tracts distribués par l'association contre le projet.

« Non non non, on ne se voit pas beaucoup entre voisins, on se dit bonjour et puis c'est tout. »

« nous on l'a appris par la presse, il y avait un article dans le journal sur un mouvement qui était contre, des écolos qui voulaient protéger le bois là. Il y a eu des petites manifestations, des débats public[...]. »

Couple de la prunière

« Il y avait des gens qui étaient contre, par rapport à l'écologie du bois, ils ont distribué des tracts. »

Couple la prunière

A la sortie de l'école, les parents d'élèves se sont passé l'information. L'inquiétude s'est rapidement propagée, car le projet initial implantait le crématorium très près de la nouvelle école.

« Mais ce qui a mis le feu au poudre, c'est l'école à côté du créma, là les mamans se sont dit c'est pas possible. »

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

« J'étais pas enchanté quand j'ai appris ça. C'est une maman qui m'a dit ça, à la sortie de l'école. Et puis quand on a su où c'était positionné...[...]. »

Habitante de Saint-Jean-de-Boiseau

D'autres habitants, assez investis dans la vie de la commune, l'ont découvert aux premiers signes de communication publique. Premiers informés, ils n'ont été que trop peu, d'après eux, à réagir aussi vite.

« On en a entendu parler assez tardivement, officiellement en décembre 2012, par la presse dans un premier temps, dans la rubrique Nantes Métropole dans Ouest France qui disait qu'il y avait une enquête de concertation sur un projet de crématorium à Saint-Jean-de-Boiseau. Il n'y avait rien à ce moment là dans la presse locale (celle de saint-Jean).»

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

« nous on a appris ça quand on a su, voilà c'était fin 2012, quand on a vu les papiers, on a été très peu à le voir, seulement quatre personnes ont été écrire sur le registre, il y a eu du 17/12/12 au 4/1/13 une concertation préalable à la révision simplifiée. »

Dans la rue jouxtant le premier site du projet, un signe à interpellé les riverains : un panneau jaune. Cette pancarte fut reçue comme imposition auprès des habitants, qui se sont vus devant le fait accompli.

« Alors ça, ça nous est tombé dessus comme ça. Moi je promenais mon chien une fois, et j'ai vu un panneau jaune au bout là, de la rue des Dames, il fallait aller à la Mairie voir, je sais plus il y avait un ultimatum à la fin du mois de l'année dernière. Mais il y a plein de gens qui ne se baladent pas par là ! »

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

« Il y avait un écriteau au bout de la rue. Ah non, ça c'était pour le cimetière paysager. Non mais c'est en discutant avec les voisins qu'on a appris ça. Et puis c'était le cimetière paysager, on s'est dit c'est pas plus mal qu'autre chose, quelque chose de paysager et tout ça, donc on n'a pas réagi. Mais ensuite il y a eu un panneau jaune, il allait se passer quelque chose, mais on savait pas trop, c'était pas clair. Il fallait aller se renseigner du projet en Mairie. »

Couple de Saint-Jean-de-Boiseau

4.b – Le point de vue du Maire

Dans le projet du pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau, c'est notamment le crématorium qui a suscité la réaction habitante (voir pétition). Le projet du pôle funéraire (cimetière métropolitain, columbarium et jardin du souvenir) était engagé depuis 2007 (au moment de la révision simplifiée du PLU) dans le dialogue citoyen y compris en ce qui concerne le choix du site. Le Maire de Saint-Jean-de-Boiseau explique cet état de fait dans la communication avec ses citoyens, par le besoin avéré d'un cimetière à cet emplacement.

« Nous on avait un besoin de cimetière bien identifié et dans le cadre du travail sur le PLU, alors c'est quelque chose qui a été travaillé en réunion publique hein, l'emplacement a été voté au PLU de 2007 et puis travaillé depuis les réflexions de 2003-2004, il était su et connu de tout le monde hein. »

« A l'époque, on n'évoquait pas le fait que le cimetière soit métropolitain, on avait juste besoin d'un cimetière. Voyez ça c'est le PLU validé de 2007 où on met un énorme emplacement réservé ici au sud du Bourg, on le présente, c'est validé par tout le monde. »

« Le site d'origine, c'est le numéro 44 du PLU de 2007. Mais il n'y a eu aucune remarque à l'époque ! Vous pouvez reprendre tous les éléments de l'enquête. [...] Le travail était donc antérieur à 2007, à l'enquête publique, tout le monde était d'accord ! A l'époque, la question qui régnait c'était « on les met où nos morts ? ». Et jusqu'à présent, dans la culture française, les cimetières ils sont proches des bourgs, et puis il y a la lutte contre l'étalement urbain, et l'occupation de terres agricoles. Parce que ce site n'est absolument pas agricole. »

« Non, les gens ne réagissaient pas, et puis on était dans les roulements d'un dossier normal. »

Il semblerait que dans leur vision de la phase de consultation de la population, Nantes Métropole et la Municipalité de Saint-Jean-de-Boiseau aient adopté des rythmes et méthodes différentes. Cependant, l'équipement relevant de compétences métropolitaines, le Maire a adapté ses méthodes et agendas à ceux de la métropole. La population s'est vu déboussolée dans le décalage entre les paroles municipale et métropolitaine.

« Alors suite à ça, on fait avancer le dossier, on le rend public, pour avancer, il faut modifier le PLU donc il y a une enquête publique. Le problème c'est que quand moi je veux lancer le travail avec la population (présentation du projet, etc...) on commence par faire l'enquête publique sur un dossier qu'on n'a pas pu présenter à la population donc ça hérisse le poil des gens ici ! En plus faut lancer une étude d'impacts, et moi je dis on ne validera le projet qu'après les résultats de l'étude d'impacts ! Puis l'étude d'impacts n'est pas allée au bout puisqu'on s'est rendu compte très vite, nous-mêmes, que c'était une zone humide et que la roche mère affleure. On a été très vite et puis en terme d'accessibilité c'était pas pratique donc moi j'ai dit tout de suite « on laisse tomber notre truc ».

« Ce que je pense c'est que la manière dont a travaillé Nantes Métropole et notamment sur le lancement de l'étude de la modification du PLU ne nous a pas permis de faire le travail avec la population. On a pas pu faire les choses dans le bon ordre, et ça, ça nous a plombé. Mais même si ça avait été possible, (avec une étude d'impact positive), ça aurait été freiné par le fait que la population en avait fait son cheval de guerre, et c'est dommage. Si j'avais un conseil à donner, c'est mettez les choses dans le bon ordre, rencontrez votre population avant. »

« Quand les gens viennent me dire « Monsieur le Maire, le truc que vous allez amener, ça m'inquiète, ça me pose question » c'est normal, je trouve ça normal, on vient à un moment donné bouleverser le bon ordonnancement de la vie des gens...mais on en discute ! Mais dans tous les cas, on ne développe pas un énorme argumentaire comme ce qu'on a pu voir, bourg crématore ect ... on ne peut pas mobiliser autant d'arguments tordu. »

« Ce qu'il s'est passé, c'est qu'ils ont gentiment amalgamé les deux, cimetièrre et crématorium ! ».

Est-ce qu'un crématorium inséré en milieu rural doit bénéficier d'un soin particulier comparé a un équipement funéraire en zone urbaine ?

« Ah oui ah peut-être que le facteur sociologique joue par rapport à l'acceptabilité, mais les gens qui habitent Saint-Jean-de-Boiseau c'est qui ? C'est pas des ruraux ! C'est des urbains ! Il n'y a que les vieux, tous les autres c'est des urbains ! Moi je suis né ici. Les gens qui vivent ici, ils viennent de l'agglomération nantaise, et ils ont des activités qui sont tournées autour de la ville, alors après la question que vous posez intrinsèquement c'est celle de l'acceptabilité, les anciens ici, c'est pas ceux qui se sont soulevés ! Les vingt familles qui ont posé question, c'est pas des anciens hein ! Très peu ! On est pas face à des gens qui ont un discours cohérent ! »

« Saint-Jean-de-Boiseau est une commune jeune, dynamique, beaucoup de gens qui nous sont venus de l'agglomération nantaise, de la périphérie, des jeunes qui d'ailleurs quand ils seront face à la mort, seront pffffff. »

4.c – Les projets de crématorium doivent-ils bénéficier d'un soin particulier ?

« Mais là sur le nouveau projet, on a été à une réunion du conseil municipal, où ils présentaient le nouveau terrain, et bah il a fallu que ce soit une femme de l'opposition qui dise « quand est-ce qu'on fait une réunion publique ? Quand est-ce qu'on communique ? » et un élu vert de la commune a aussi dit « quand est-ce qu'on apprend à communiquer ? ». Alors ils ont un peu peur, c'est silence radio... »

Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

Au vu des différentes réactions d'opposition de la population contre plusieurs projets de crématoriums, il apparaît que les crématoriums ont besoin d'un soin particulier afin d'assurer une relative acceptabilité. Car en implantant un crématorium, pouvoirs publics et architectes chamboulent le quotidien des habitants en y insérant la mort. Hors, nous l'avons vu précédemment, la mort est désormais quasi-absente dans notre société, et nous sommes dans un moment de transition dans nos pratiques funéraires. Mais cette transition est à double vitesse : pour celle du choix post-mortem, dans ce qui se raccroche à l'individualité, elle est en marche et ne cesse de croître. Mais pour l'acceptation de ce que ce nouveau choix implique à l'échelle de la communauté (notamment la construction de crématorium), c'est une toute autre chose. Ainsi pour beaucoup de personnes, la crémation est envisagée comme choix post-mortem, mais il n'est pas concevable de vivre près d'un crématorium. Nous désertons de plus en plus les lieux de mort (cimetières, églises, monuments) et nous en éloignons dans le quotidien. Même dans les circonstances malheureuses de la mort d'un proche, nous côtoyons beaucoup moins la mort et les lieux de mort que nos ancêtres. Cela explique en partie les réactions opposantes aux projets de crématoriums

lorsqu'ils s'insèrent un peu trop près des gens. Les crématoriums, édifices relativement nouveaux dans les villes de par leur multiplication ces dernières années, demandent donc un soin particulier en terme de pédagogie et de communication, car l'idée de côtoyer la mort est encore difficile à assimiler dans l'opinion publique. Alors quel travail effectuer ? N'est-ce qu'un travail de communication ? Où cela peut-il être une remise en question du crématorium en lui-même, aussi bien dans son implantation que dans son insertion paysagère, son programme ou sa multiplicité ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

5 - Une évolution des politiques pour une meilleure acceptation ?

5.a - Les crématoriums : une gestion régionale ?

Le développement de la crémation s'accompagne d'une diversification de l'offre dans le commerce de la mort. Columbariums, urnes, arbres de mort, cérémonies personnalisées ou cercueils en carton ouvrent des marchés à saisir pour les professionnels de la mort.

Mais à l'heure où nous construisons des crématoriums pour répondre à la demande, les collectivités territoriales font face à des enjeux concernant l'implantation des crématoriums. La concurrence ayant déjà eu des effets néfastes sur le fonctionnement de certains équipements (hausse des prix, faillites...), il en va donc du Schéma Régional des Crématoriums de régler les conflits d'intérêts. Mais entre enjeux régionaux, métropolitains, et communaux, la tâche ne s'annonce pas des plus simples, comme le montre l'exemple suivant : la construction du crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.

Selon l'article L.2223-40 al.1er du CGCT :

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums et les sites cinéraires destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres ».

Aujourd'hui en France, seule une quarantaine de crématoriums sont directement gérés par des pouvoirs publics. La grande majorité des établissements est en fait gérée par des DSP (délégations de services public), chargés d'un nombre précis de missions concernant la vie du crématorium, comme sa

construction, son entretien ou les opérations de crémation.

La plupart du temps, les délégations de services public concernant la gestion des crématoriums est remplie par des structures privées, comme OGF qui gère actuellement plus de cinquante crématorium dans l'hexagone, dont celui de Nantes Nord et le futur second équipement de la Métropole.

Pour créer un crématorium, il est d'abord nécessaire d'obtenir le feu vert du Préfet compétent. La demande est déposée à la préfecture du lieu d'implantation due l'équipement et un arrêté de création de crématorium est établi. S'en suit une enquête publique, afin de prendre en compte les intérêts des habitants lors des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Une commission délivre un avis à l'issue de l'enquête publique, qui servira de base à la décision de l'autorité territoriale compétente.

La situation actuelle permet donc à n'importe quel professionnel de la mort ayant fait les démarches nécessaires, de décider du lieu d'implantation d'un crématorium. Certes la consultation des pouvoirs publics concernés est requise, mais à plus grande échelle, rien est recommandé.

Cela a notamment pour conséquence la cohabitation de plusieurs crématoriums très proches les uns des autres, mais ne relevant pas des des mêmes autorités. C'est le cas des futurs crématoriums de Saint-Jean-de-Boiseau et de Château-Thébaud, prévus pour être situés à moins de trente kilomètres l'un de l'autre.

Les conséquences liées à la concurrence trouvent directement leurs répercussions sur les familles des défunts, avec une augmentation significative des prix et une mauvaise répartition géographique.

C'est pourquoi, fin 2013 des sénateurs ont rédigé une proposition de loi visant à établir un Schéma Régional des Crématoriums. Très actuel, le besoin de gérer l'implantation des équipements de manière globale, région par région, devient primordial. En effet les problèmes déjà latents, comme la surcharge et le temps d'attente souffrent du manque de cohérence dans la répartition des crématoriums.

Il est clair que, dans la situation actuelle, ce schéma d'implantation s'impose pour éviter que des crématoriums issus de caprices ou de rivalités entre élus locaux ne finissent par peser sur la communauté. N'oublions pas que même ceux qui sont construits par des privés le sont sous délégation de service public, et qu'un jour ou l'autre, ils tomberont dans l'escarcelle de la communauté, ou à son passif en cas de faillite du gérant.¹

«Le schéma sera établi par le représentant de l'État dans la région en collaboration avec les représentants de l'État dans les départements qui la composent. Le projet de schéma sera adressé pour avis au conseil régional, au conseil national des opérations funéraires ainsi qu'aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et aux communes de plus de 2 000 habitants qui devront se prononcer dans un délai de trois mois après la notification du projet de schéma.

Le schéma arrêté par décision du représentant de l'État dans la région sera publié. Il sera révisé tous les six ans.

Le premier schéma régional des crématoriums sera arrêté dans un délai de deux ans après promulgation de la loi. »²

Cependant, certains professionnels de la crémation ne voient pas nécessairement d'amélioration dans l'élaboration d'un schéma régional, qui pour eux entrainerait l'effet de monopole et d'exclusivité sur le domaine d'influence. Ils craignent notamment un manque de motivation (perdue car moins de concurrence) dans l'investissement pour la qualité de l'accueil et l'entretien de l'équipement, puisque de toute façon le public sera obligé de venir chez lui à moins de faire des dizaines de kilomètres... Il ne faudra pas s'étonner alors que la qualité globale des prestations se dégrade, exception faite de quelques acteurs de bonne volonté.

De plus, l'imprécision du projet en inquiète certains car la proposition de loi ne fait pas état du rapport d'éloignement

1 www.funeraireinfo.com
2 <http://www.vie-publique.fr/>

de deux crématoriums en fonction de la densité de population, et la tendance crémériste de celle-ci. Ainsi deux crématoriums espacés de cinq kilomètres à Paris, n'est pas comparable à deux crématoriums espacés de vingt kilomètres dans la Creuse.

«Chez nos voisins, les crématoriums sont privés et libre d'implantation. Aux Pays Bas, par exemple. Ainsi, l'entrepreneur est propriétaire de son crématorium, et peut voir un concurrent s'implanter à côté de chez lui. Cela l'oblige à faire des efforts pour améliorer l'accueil et donner envie aux familles de le choisir lui. Il n'hésite pas pour cela à investir, puisque ces investissements profitent à la valeur de son capital, et à amortir sur le long terme pour ne pas trop augmenter les prix. Il a tout son temps. En revanche, si il disparaît, il est seul responsable, le contribuable n'a pas à assumer des erreurs commises en son nom à son insu. Mais il semblerait, et ce n'est pas une question de parti politique, puisque tous les bords en présence au Sénat ont voté, que le logiciel français est rouillé : plutôt interdire et contrôler que de laisser une saine concurrence s'installer.»³

La gestion de l'implantation des crématoriums n'est donc pas aisée et relève de questionnements relatifs à la concurrence, à la demande et à la qualité du service. Réel enjeu, il prend toute son importance dans le cas étudié de Saint-Jean-de-Boiseau, qui voit un crématorium se construire à moins de trente kilomètres. Cette situation soulève donc une problématique précise : doit-on laisser la répartition des équipements créméristes se faire à travers la loi du marché ? Ou devons-nous la réguler afin de lui donner plus de cohérence, en risquant l'altération de la qualité du service ?

Mais les réflexions sur la répartition des crématoriums suscite également la question du contexte dans lequel il s'insèrent. Devons-nous isoler les pôles funéraires dans les campagnes ? Ou les installer au milieu des villes ?

5.b – Quel contexte pour nos crématoriums ?

« Dans l'ouest de la France, les centre-bourgs sont fabriqués avec : la Mairie, l'école, l'église, le cimetière. Ici, le cimetière il est à cent mètres de l'église ! . Si on a aussi retenu ce terrain là, c'est que ce terrain là se trouve à un peu plus de 300 mètres de l'église, vous y allez et hop vous êtes tout de suite rendus, c'est un endroit où les gens peuvent encore aller à pied accompagner leur morts.

«L'objectif de Nantes Métropole c'est dire «on ne veut pas d'un crématorium déconnecté».

Pascal Pras, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau

L'étude de l'affaire du Pôle funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau met en exergue le questionnement des acteurs de la fabrication de la ville quant au choix d'implantation d'un crématorium. Nous avons vu en effet à travers les témoignages que les habitants sont très peu enthousiastes à l'idée d'habiter près d'un crématorium, pour des raisons écologiques, des raisons de santé ou simplement psychologiques. Cependant, isoler totalement les crématoriums au milieu des champs, polarisant ainsi totalement les pratiques de la mort semble peut souhaitable. Car la crémation a ceci de spécifique : elle centralise les cérémonies funèbres.

Si nous sommes dans une période de transition dans nos pratiques funéraires, la centralisation est arrivée dans le processus de la mort avec la crémation (entraînée par son nombre réduit d'infrastructures). Pour les enterrements, les procédures restent locales : on se rend aux pompes funèbres près du domicile du défunt, jusqu'à l'inhumation dans le cimetière communal, juste à côté. Au contraire la crémation, par son besoin

technologique d'équipement (manière dont nous avons adapté cette pratique anthropologique à nos civilisation occidentales) nous oblige parfois à parcourir des kilomètres, afin d'assister à la cérémonie. La crémation centralise donc la mort à un moment de son processus, et révèle une question latente : doit-elle continuer à centraliser la mort ? Alors qu'au Japon, pays deux fois plus petit que la France, compte plus de 1500 crématoriums, devons-nous aller vers de plus nombreuses et plus petites structures, afin d'offrir une crémation dite de «proximité» ?

«Pourquoi si près de nos maisons ?

Dans la plupart des villes, les crématoriums sont implantés de façon discrète, près de cimetières, loin des habitations et des entreprises, qui doivent rester des lieux de vie. Le Crématorium gagnerait à être implanté dans une zone plus en retrait des habitations, par exemple près de l'espace funéraire.

C'est au nom de l'avenir qu'il faut refuser l'installation sous nos fenêtres, d'un crématorium. Là où la vie s'arrête.

Nous vous invitons à faire circuler le plus largement possible ce document autour de vous et à signer cette pétition.»¹

Mais alors où et comment les implanter ? N'est-ce qu'une question de temps, d'adaptation ? Ou entretenons nous un rejet de ce qui concerne plus largement la mort ?

« pour moi les crématoriums devraient être au milieu des villes ! Il doivent être des lieux de vie avant tout. Un lieu où les gens se croisent et se rencontrent, où les enfants jouent et les jeunes se baladent. Actuellement on ne veut pas des crématoriums, parce qu'on ne veut pas de la mort.»

« Pour moi les crématoriums devraient être intégrés dans les plans d'urbanisme , pourquoi ne pas créer un quartier, avec un crématorium ? »

Membre de la Fédération Française de Crémation

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

« les monuments contribuent à la codification mémorielle, dont la maîtrise est un enjeu de pouvoir : il s'agit de décider quelles représentations du passé vont être données à voir, mises en scène et, éventuellement partagées »¹

«L'homme, pour s'épanouir, a besoin de lieux qui balisent son existence ; il est banal d'attribuer au lieu un sens double : un sens individuel que lui donne le sujet percevant, pensant et rêvant (sens phénoménologique), et un sens collectif, relié à l'histoire sociale (sens sociologique), perceptible notamment à travers les lieux de mémoire qui s'instituent sur le territoire.»²

1 In Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Temporalités

2 IN LEVY, Bertrand, 2006, *Genève, ville littéraire : de la topophobie à la topophilie*, Revue des sciences humaines (RSH), Paris

Si les crématoriums sont présents depuis longtemps en France, leur multiplication significative ces dernières années et l'augmentation de la pratique crématoriste changent notre regard sur un édifice qui entre petit à petit dans nos vies.

« C'est la première fois que j'assistais à une crémation ».

Tout au long du travail de recherche et de terrain, cette phrase est régulièrement revenue au cours des discussions. Le crématorium est de fait un lieu que nous découvrons depuis une vingtaine d'années, et dont nous avons grand besoin.

Mais bien qu'il soit désormais présent dans nos mentalités, le crématorium n'est pas nécessairement accueilli socialement ; son intégration dans notre société (et dans nos villes) dérange et pose question.

Au fil des entretiens et des lectures, cette étude semble poser de nouvelles questions concernant les crématoriums.

En effet, l'instabilité dans laquelle sont plongés habitants et pouvoirs publics devant la question du crématorium montre bien la difficulté du sujet et de ce qu'il engendre. Ainsi nous avons vu à travers l'affaire de Saint-Jean-de-Boiseau, que le crématorium peut-être un édifice violemment rejeté par les citoyens.

Le travail de terrain, de lecture et d'analyse de documents a permis de mettre en exergue certains décalages anthropologiques, politiques et urbains dans notre rapport aux espaces de mort.

Le sujet du crématorium de Nantes reste délicat, tant pour les citoyens concernés par l'implantation du futur crématorium, que pour les acteurs de la politique de la ville. Ainsi le dialogue, déprécié par les décalages cités précédemment, tend à se construire à travers l'opposition et tous les outils s'y rapportant : fondation d'association, manifestations, réunions publiques, enquête publique, presse...

Cette tension au sein des pouvoirs publics et avec les citoyens révèle de manière sous-jacente notre difficulté à traiter le sujet. Les entretiens ont permis de montrer que ce désemparement est en effet présent dans les différentes parties prenant part au dialogue. Le crématorium nous met en porte à faux de part

les questions fondamentales qu'il pose : comment mourir ? Où mourir ?

Même si l'argument écologique vient prendre sa place dans le débat, nous avons également souligné plusieurs causes diverses motivations pour le rejet du projet. Ainsi la vision de la mort, l'impact sur la santé ou l'affluence du public furent autant de raisons découvertes à travers les entretiens, montrant bien les différentes problématiques que pose l'implantation d'un crématorium.

Aujourd'hui devenues métropoles, les villes et leurs abords polarisent certains usages pour des raisons souvent économiques. C'est le cas des usages liés à la morts. A l'heure où les églises se vident et où les cimetières près des bourgs se remplissent, de nouveaux besoins apparaissent et notamment le besoin de nouveaux espaces de mort.

Mais où construire et comment définir ces nouveaux lieux de mort ? Nous avons perçu à travers cette étude que certains seraient prêts les isoler, d'autre au contraire à les intégrer pleinement à la ville en les transformant en un lieu de vie et de passage ; mais on réalise à travers l'affaire de Saint-de-Boiseau la complexité d'un modèle qui pourrait paraître utopique. Ainsi donc l'arrivée des crématoriums dans nos villes nous ramène à des questionnements anthropologiques profonds liés à la mort et la place que nous lui accordons aujourd'hui dans notre société ; questionnements auxquels bien sûr se rattachent les enjeux politiques, urbains et économiques actuels.

Désormais, le choix du mode de disparition se multiplie. Des chercheurs travaillent sur des espaces confinés destinés à la décomposition naturelle et la Suède s'approprie à légaliser la promession¹. Cette nouvelle préoccupation du choix de mort est donc bien de plus en plus présente dans nos vies.

Alors que la mort est un questionnement obsessionnel pour l'homme depuis des siècles, il semblerait que nous ne sommes qu'aux prémices d'une grande réflexion sur l'avenir post-mortem, traduit ici par le dicton « *memento post mortem* ».

1 Le corps est refroidi dans de l'azote liquide à - 196 °C. Devenu fragile, il est brisé par vibrations jusqu'à devenir poussière.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

BIBLIOGRAPHIE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ouvrages :

- Michaud Nérard François, « Une révolution rituelle, accompagner la crémation », les éditions de l'atelier, 2012
- Le Guay Damien, La mort en cendres, la crémation aujourd'hui, que faut-il en penser ?, édition du cerf 2012
- Foucault Michel, Hétérotopies, conférence du 7 décembre 1966

Revue « Études sur la mort » :

- Nicolas Capo, « Candau Joël, Anthropologie de la mémoire », Temporalités, 3 | 2005
- Régis Malige, « Candau Joël, Anthropologie de la mémoire », Recherches sociologiques et anthropologiques
- Biot Christian, « Après la journée sur la crémation », Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 45-46
- Biot Christian, « Des funérailles au quotidien », Études sur la mort, 2004/1 no 125, p. 23-35
- Moreaux Pascal, « Colloque du jeudi 10 mai 2007 » La crémation Les cérémonies, Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 29-38
- Mauro Cynthia, « « Choisir la crémation aujourd'hui... » », Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 9-18
- Gérard-Rosay Hélène, « Devenir des traces après crémation », Études sur la mort, 2004/1 no 125, p. 105-117

- Hanus Michel, « Évolution du deuil et des pratiques funéraires »,
- Études sur la mort, 2002/1 no 121, p. 63-72

- Bersay Claude, « Interview de Martine Ayme responsable du crématorium du Val de Bièvre, Arcueil »,
- Études sur la mort, 2004/1 no 125, p. 137-143

- Bersay Claude, « La crémation »,
- Études sur la mort, 2004/1 no 125, p. 91-96.

- Clavandier Gaëlle, « La crémation : des pratiques singulières à l'élaboration d'un cadre de référence »,
- Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 65-86

- Cousin Jacques, « La crémation la mort »,
- Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 87-100.

- Berchoud Joseph, « La crémation »,
- Études sur la mort, 2007/2 n° 132, p. 101-109

- Faure Pierre, « Le choix de la crémation ? »,
- Études, 2007/2 Tome 406, p. 185-196

- Bacqué Marie-Frédérique, « Vers une mondialisation des rites funéraires? »,
- Études sur la mort, 2002/1 no 121

Articles de journaux :

- « Pompes funèbres générales : une grève bien suivie », Ouest-France du mardi 1er novembre 2011

- « Les cérémonies funéraires sont plus personnalisées », Ouest-France du mardi 1er novembre 2011

- « Près d'un Nantais sur deux choisit la crémation », Ouest-France du mardi 1er novembre 2011

- « Sophie Dronet, maîtresse de cérémonie laïque », Ouest-France du 19 décembre 2012

- « Du cercueil aux funérailles... combien coûte la mort ? », Ouest-France du jeudi 31 octobre 2013

- « Une mort encombrante », Ouest-France du vendredi 1er novembre 2013

- « La crémation, une rupture anthropologique majeure », Le Monde du lundi 4 novembre 2013

- « Ces morts qui soutiennent les vivants », Le Monde du lundi 4 novembre 2013

- « Les crématoriums cherchent à changer d'air », 20 minutes du mercredi 29 octobre 2014

- « Un crématorium à Saint-Jean-de-Boiseau », Ouest-France du 5 juillet 2012

- « Saint-Jean-de-Boiseau. Le projet de crématorium communautaire fait débat », Presse Océan du 1er juin 2013

- « Un public partagé à la présentation du projet de pôle funéraire »,¹⁰⁶

Ouest-France du 3 juin 2013

- « Ambiance tendue à la réunion publique, Projet du crématorium : le débat ne fait que commencer », Courrier du Pays-de-Retz du 7 juin 2013

- « Les opposants au projet de pôle funéraire veulent être entendus, Ouest-France du 27 juin 2013

- « Il n'y aura pas de cimetière métropolitain dans la zone du Landas », Ouest-France du 17 octobre 2013

- « Où se bâtira le crématorium ? », Courrier du Pays-de-Retz du 18 octobre 2013

- « Crématorium : le site préféré se situe au sud de la rue de la Prunière », Courrier du Pays-de-Retz du 24 janvier 2014

- « Crématorium : les opposant sceptiques sur le choix du site », Ouest-France du 25 janvier 2014« Saint-Jean-de-Boiseau Un nouveau terrain pour le cimetière et le crématorium », Presse Océan du 27 janvier 2014

- « Saint-Jean-de-Boiseau : le délicat dossier du futur crématorium », Presse Océan du 18 décembre 2014

Pièces administratives :

- Pétition contre le crématorium
- Proposition de loi visant à instaurer un schéma régional des crématoriums
- Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2012 de Saint-Jean-de-Boiseau
- Compte Rendu du Conseil de Nantes Métropole - Réunion du 25 janvier 2013
- Modification du PLU de Saint-Jean-de-Boiseau – Avril 2013
- Conclusion et Avis du Commissaire Enquêteur sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau le mai 2013
- Statuts de l'association « NON au pôle funéraire près du bourg de Saint Jean de Boiseau »
- Historique de la création d'un pôle funéraire à St Jean de Boiseau
(travail réalisé par l'Association « NON au pôle funéraire près du Bourg de SJB » le 13/06/2013)
- PADD de Saint-Jean-de-Boiseau
- Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-de-Boiseau
- Révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-de-Boiseau

Personnes interrogées :

- Pascal Pras, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau
- Dominique Vénéreau - Conseiller municipal délégué aux Espaces naturels de Saint-Jean-de-Boiseau
- André Autesserre - Membre de la Fédération Française de Crémation - Rezé
- Couple quinquagénaire, 1 enfant - habitants de la Prunière
- Dame Octogénaire - Habitante de la Prunière
- Dame retraitée - Habitante de La Prunière
- Monsieur retraité - Habitant de La Prunière
- Couple sexagénaire - Habitant rue des Dames
- Couple quadragénaire, 2 enfants - Habitant rue des Dames
- Dame quadragénaire, 2 enfants en bas âges - habitante de Saint-Jean-de-Boiseau
- Michel Le Guichard - Président de l'association « *Non au pôle funéraire près du Bourg de Saint-Jean-de-Boiseau* » - Habitant de Saint-Jean-de-Boiseau

memento post mortem

le besoin d'un deuxième crématorium à Nantes

Il y a 30 ans, la crémation était presque inconnue des Français. En 2013, elle représente plus de 30% des obsèques. Ce phénomène en pleine expansion, porte avec lui son lot de changements, auxquels notre société doit s'adapter. Entre enjeux anthropologiques, économiques et politiques, la question de l'apparition du crématorium dans le tissu urbain se pose.

Où le construire ? Comment le construire ? Comment gérer les sépultures devenues mobiles ?

Autant de questions que pose l'augmentation de la pratique crématoire, propulsant les acteurs de la ville dans de nouvelles problématiques.